



# PLF | 2015

PROJET DE LOI DE FINANCES

## / contact presse

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 38 80 / 01 40 15 80 11 | [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

@MinistereCC

**p. 4 Les chiffres clefs du budget 2015**

**p. 5 Présentation générale du budget 2015**

**p. 8 Les priorités**

p. 9 **LES PRIORITÉS TRANSVERSALES**

p.9 Les enjeux et les choix

p.12 Les grands enjeux et les priorités des secteurs dans le domaine de la culture

**p. 16 Le budget par secteur**

p. 16 PROGRAMME 175 : **PATRIMOINES**

p.17 Les monuments historiques

p.19 L'architecture et la qualité du cadre de vie

p.20 Les musées

p.21 Les archives

p.23 La langue française et les langues de France

p.25 L'archéologie

p. 26 PROGRAMME 131 : **CRÉATION**

p.27 Le spectacle vivant

p.29 Les arts plastiques



p. 31 PROGRAMME 224 : **TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE**

p.32 L'enseignement supérieur

p.34 L'éducation artistique et culturelle et l'accès à la culture

p.35 L'action culturelle internationale

p.36 Les moyens de fonctionnement du ministère et la masse salariale

p. 39 PROGRAMME 334 :

**LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES**

p.39 Livre et lecture

p.41 Les industries culturelles

p. 42 **L'AUDIOVISUEL PUBLIC**

p. 46 **LES RADIOS ASSOCIATIVES**

p. 47 **LA PRESSE**

p. 49 **LE SECTEUR DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

p. 53 PROGRAMME 186 :

**RECHERCHE CULTURELLE ET CULTURE SCIENTIFIQUE**

p. 54 La recherche culturelle

p.55 Universcience

**p. 56 Infographie de synthèse**

« Je veux repenser l'accès aux arts et à la culture  
à l'aune des nouvelles générations,  
en partant de leurs codes, de leurs désirs d'expression »

24 septembre 2014

« Il faut faire émerger les nouveaux créateurs, dans un milieu  
artistique caractérisé par le mélange des disciplines.  
Cela suppose de notre part une forme d'innovation »

24 septembre 2014

« Moderniser l'exception culturelle française face  
aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, ceux de la transition numérique  
et de la mondialisation »

26 août 2014

« Je veux sortir des discours déclinistes et impulser un esprit de  
conquête : nous devons nous appuyer sur notre excellence culturelle  
pour favoriser le rayonnement de notre pays à l'étranger »

24 septembre 2014

**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication**

# Les chiffres clefs du budget 2015

(en crédits de paiement)

PLF | 2015

 **7 milliards d'euros**

pour la culture et la communication (+0,3 %)

- dont **2,7 milliards d'euros** pour la culture et la recherche culturelle (+0,2 %)
- et **4,3 milliards d'euros** pour les médias, le livre et les industries culturelles (+0,4 %)

**3,22 milliards d'euros**

hors audiovisuel public : patrimoines, création artistique, transmission des savoirs et démocratisation culturelle, recherche culturelle, presse, livre et industries culturelles (+0,31 %)



 **40,7 millions d'euros**

pour l'éducation artistique et culturelle, soit +6,5 % et **2,5 millions d'euros**, partant de **30 millions d'euros** en 2012

**663 millions d'euros**

de dépenses du fonds de soutien du CNC en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée

 **776 millions d'euros**  
de crédits en régions (-0,4 %)

 **1,13 milliard d'euros**  
en faveur des établissements publics culturels (+1,6 % et +18,4 millions d'euros)  
• dont **149,7 millions d'euros** en faveur des écoles d'enseignement supérieur (+2,2 %)

**312 millions d'euros de crédits**

dédiés à l'entretien et à la restauration des monuments historiques (crédits stabilisés)

**516 millions d'euros**  
pour les investissements du ministère soit **une progression de 5 % hors Philharmonie de Paris**

- dont **389,4 millions d'euros** pour les investissements sous maîtrise d'ouvrage du ministère et des collectivités territoriales (+4 %);
- dont **126,6 millions d'euros** pour les investissements sous maîtrise d'ouvrage des opérateurs du ministère (+7,7 %)

**390 millions d'euros**  
en faveur des interventions spectacle vivant et arts plastiques (+0,4 %)

- dont **357 millions d'euros** pour le spectacle vivant (+0,4 %)
- et dont **33 millions d'euros** pour les arts plastiques (+0,7 %)

 **125 millions d'euros**  
et **+2 millions d'euros** pour l'Agence France Presse (+1,6%)

## 1. Présentation générale du budget 2015

**En 2015, le ministère de la Culture et de la Communication bénéficiera d'un budget total de 7 milliards d'euros, y compris compte d'avances à l'audiovisuel : 2,7 milliards d'euros en faveur des secteurs de la culture et de la recherche et 4,3 milliards d'euros en faveur des médias, des industries culturelles et de l'audiovisuel public, avant transferts et mesures de périmètre.**

Il augmente ainsi légèrement (+0,3%) par rapport à la loi de finances pour 2014, hors réserve parlementaire et avant transferts.

**Les crédits alloués à l'audiovisuel public s'élèvent à 3,85 milliards d'euros (dont diversité radiophonique) et sont globalement stables par rapport à 2014 (+0,3%).** Hors audiovisuel public, le budget atteint 3,22 milliards d'euros, en hausse de 0,31% par rapport à 2014.

Ce budget traduit donc une inflexion significative par rapport aux efforts d'économie et de rationalisation consentis sur la période 2012-2014. Il réaffirme l'importance de la culture et des industries culturelles pour le Gouvernement :

- **enjeu culturel d'abord**, par le soutien à la diversité et au rayonnement de notre patrimoine et des créateurs de notre pays
- **enjeu démocratique et social aussi**, la culture étant un pilier essentiel du pacte social français ;
- **enjeu économique enfin**, illustré par l'importance de ces activités dans la richesse nationale et le nombre d'emplois qu'elles induisent directement ou indirectement.



**0,31 %**  
budget hors audiovisuel public

Cette inflexion est d'autant plus significative qu'elle s'inscrit dans un contexte de réaffirmation des objectifs globaux de maîtrise de la dépense publique.

Le projet de loi de finances pour 2015 permet de disposer des moyens pour financer les priorités suivantes

- développer les moyens dédiés à **l'éducation artistique et culturelle**, à l'accès à la culture et à la démocratisation culturelle grâce notamment aux politiques transversales de médiation et au plan de développement de l'éducation artistique et culturelle
- poursuivre l'accompagnement de l'ensemble des **établissements d'enseignement supérieur culture** au sein d'un paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche redessiné et internationalisé

## 1. Présentation générale du budget 2015

- **stabiliser les moyens attribués à l'audiovisuel public et renforcer son indépendance**, en relevant la part de la contribution à l'audiovisuel public dans son financement, en cohérence avec le nouveau mode de nomination de ses dirigeants€
- **maintenir les capacités d'action de l'État en région et lancer une nouvelle génération de projets d'investissement**, notamment au bénéfice de l'enseignement supérieur culturel et de la création artistique.
- **accompagner les secteurs en mutation : qu'il s'agisse de la presse, du livre ou du spectacle vivant**, le budget 2015 poursuit l'aide à la structuration des champs professionnels ou des modèles économiques dans un contexte de transition numérique€
- **favoriser le rayonnement de notre patrimoine national, notamment en maintenant les moyens alloués aux monuments historiques** pour donner de la visibilité aux projets pluriannuels de restauration tout en privilégiant l'entretien préventif ;
- **enfin, maintenir plus que jamais l'effort en faveur de la création**, notamment dans ses aspects les plus novateurs, ce qui constitue un élément déterminant pour l'économie nationale et la démocratie. **2015 sera l'année de l'ouverture de la Philharmonie de Paris.**

**Le projet de loi de finances pour 2015 participe également à l'effort commun de redressement des comptes publics : les moyens en personnel et en fonctionnement sont sous contrainte, tout en préservant les postes de l'enseignement supérieur et les activités au contact direct du public.**

Des choix clairs et assumés sont réalisés dans tous les secteurs d'intervention du ministère.

Ce budget sera mis en œuvre **en partenariat étroit avec les collectivités territoriales**, en tenant compte des évolutions en cours du contexte institutionnel, ainsi qu'avec les professionnels de la culture et les autres ministères concernés.

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

## Correctif tableau

## Budget 2015 (en crédits de paiement)

Mission	Intitulé de programme	LFI 2014 hors RP*	PLF 2015	évolution en M€	évolution en %
Culture	131 : Création	746,27	734,3	-11,97	-1,60%
	<i>dont Création hors Philharmonie</i>	719,9	734,3	14,4	2%
	175 : Patrimoines	745,45	752,99	7,54	1,01%
	224 : Transmission	431,13	436,87	5,74	1,33%
	224 : T2 (crédits de personnel)	657,62	658,54	0,91	0,14%
<b>Total Mission Culture</b>		<b>2 580,48</b>	<b>2 582,70</b>	<b>2,22</b>	<b>0,09%</b>
Recherche	186 : Recherche Culturelle	114,46	117,14	2,68	2,34%
<b>Total Mission Recherche</b>		<b>114,46</b>	<b>117,14</b>	<b>2,68</b>	<b>2,34%</b>
Presse, Livre et industries culturelles	180 : Presse	256,83	255,12	-1,71	-0,66%
	334 : Livre et industries culturelles	261,69	268,55	6,87	2,62%
<b>Total Presse et industries culturelles</b>		<b>518,52</b>	<b>523,67</b>	<b>5,16</b>	<b>0,99%</b>
Audiovisuel public	313 : Audiovisuel et diversité radiophonique	141,51	189,42	47,91	33,86%
	115 : Audiovisuel extérieur	150,64		-150,64	-100,00%
	841 à 845 & 847 : Avances à l'audiovisuel	3 551,10	3 666,79	115,69	3,26%
<b>Total Audiovisuel public</b>		<b>3 843,24</b>	<b>3 856,20</b>	<b>12,96</b>	<b>0,34%</b>
<b>Total Mission Média</b>		<b>4 361,76</b>	<b>4 379,88</b>	<b>18,12</b>	<b>0,42%</b>
<b>Total crédits budgétaires</b>		<b>7 056,70</b>	<b>7 079,72</b>	<b>23,02</b>	<b>0,33%</b>
<b>Dépenses du fonds de soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée</b>		<b>700,00</b>	<b>663,44</b>	<b>-36,56</b>	<b>-5,22%</b>

\* Réserve parlementaire

## 2. Les priorités

**Après deux exercices de rigueur et de remise en ordre, le Gouvernement a décidé de conforter sur les trois prochaines années le budget du ministère de la Culture et de la Communication, qui connaîtra une légère augmentation.**

**Cette stabilisation est bien le signe d'une priorité**, alors que la contrainte budgétaire va encore se renforcer dans les prochaines années dans les autres secteurs, pour contribuer au redressement des comptes de la Nation. Cette stabilisation est aussi le fruit d'arbitrages parfois difficiles et de la recherche d'équilibres délicats. **Le ministère de la Culture et de la Communication doit continuer de faire des choix, de déterminer des priorités, d'assumer des redéploiements, de chercher des dynamiques nouvelles, le budget étant toujours le reflet d'une politique.**

Ces grands enjeux sont exposés synthétiquement dans une première partie : ils structurent la politique culturelle et audiovisuelle du Gouvernement.

**Ces choix se reflètent ensuite dans les politiques culturelles, qui sont multiples.** Elles sont illustrées dans une seconde partie en mettant en avant pour chaque secteur les points qui ont vocation à marquer les prochaines années.

« La culture est un moteur économique pour notre pays, pour son rayonnement, pour son attractivité. C'est aussi et surtout l'ouverture aux autres, la construction de l'individu, son émancipation »

Discours de politique générale - 16 septembre 2014

**Manuel Valls, Premier ministre**

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

#### I. Les enjeux et les choix

Les décisions du Gouvernement découlent d'équilibres et de modèles de financement différents pour l'audiovisuel, le cinéma et les industries culturelles d'une part, pour les crédits liés aux politiques culturelles d'autre part.

#### 1. La politique de l'audiovisuel, du cinéma, et de la communication : stabiliser les ressources et renforcer l'indépendance des financements, dans un souci constant d'optimisation de la dépense publique.

##### L'audiovisuel public

La loi n° 2013-1028 du 15 novembre 2013 a renforcé l'indépendance des organismes de l'audiovisuel public en confiant à nouveau au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité administrative indépendante, le pouvoir de nommer les présidents des sociétés de l'audiovisuel public.

En cohérence avec cette réforme, le Gouvernement a souhaité renforcer l'indépendance financière de ces sociétés en réduisant progressivement leur financement public issu du budget général. Ainsi, le projet de loi de finances 2015 prévoit une diminution de 102,7 ~~€~~ € du montant de la dotation budgétaire des organismes de l'audiovisuel public. Cette réduction est compensée par la hausse des apports issus de la contribution à l'audiovisuel public (CAP, ex-redevance audiovisuelle), qui progresse de 3 € en 2015, soit 2 € au-delà de l'inflation, à l'exception des outre-mer.

Cette préservation d'ensemble des ressources de l'audiovisuel public rendra néanmoins nécessaire la poursuite des efforts de gestion de chacune des sociétés concernées, à commencer par la plus importante, France Télévisions. Ces efforts permettront un accompagnement attentif de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) par le rétablissement de sa dotation après le prélèvement opéré en 2014 sur son fonds de roulement, ainsi que celui de Arte et France Médias Monde, tout comme la tenue des engagements financiers de la France auprès de TV5Monde. Enfin, la mutation engagée à Radio France par son nouveau président doit se poursuivre pour faire face aux enjeux de l'avenir et préserver un service public radiophonique de qualité, tout en achevant le chantier de la Maison de la Radio dont le nouvel auditorium sera inauguré à la mi-novembre 2014.

##### La presse

Dans ce secteur, le Gouvernement pourra s'appuyer sur un cadre budgétaire globalement maintenu pour accompagner les mutations profondes de ce secteur. Les nouveaux usages d'accès à l'information et la révolution des technologies amènent toute la chaîne de la presse papier, de l'impression à la diffusion en passant par la distribution (portage, postage, messageries), à se transformer en profondeur.

Par ailleurs, **le Gouvernement fait le choix fort de conforter l'AFP**, seule agence de niveau mondial avec les deux grandes anglo-saxonnes en lui donnant les moyens d'évoluer. L'ambition de la mutation stratégique et technologique que l'Agence a engagé sera traduite dans un nouveau contrat d'objectifs et de moyens qui sera signé avant la fin de l'année.

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

Le ministère et la représentation nationale collaboreront étroitement dans les mois à venir, sur la base des consultations et des rapports existants, pour élaborer avec l'ensemble du secteur et les autres départements ministériels concernés (ministère de l'Economie au premier chef) les réformes indispensables à l'accompagnement de ce secteur économique particulier, car indispensable à la vitalité de notre démocratie.

#### Le cinéma et l'image animée

Concernant les dispositifs de soutien pilotés par le CNC, le Gouvernement réaffirme son soutien en faveur du modèle de mutualisation et de péréquation dont bénéficient les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image animée. **Ainsi, l'intégralité du produit des taxes prélevées sur le marché de la diffusion audiovisuelle et cinématographique sera affectée sans plafonnement des dispositifs de soutien, ni prélèvement de l'État sur le fonds de roulement du CNC. Ce choix tient compte de l'importance des efforts consentis par le secteur du cinéma ces dernières années.**

Afin d'amortir les effets d'une baisse attendue du rendement des taxes perçues en 2015 (-58,5 M€ par rapport aux prévisions initiales de la LFI 2014), le CNC pourra mobiliser la réserve pluriannuelle de solidarité constituée à son bilan à hauteur de 33 M€.

Par ailleurs, les barèmes de taxes seront maintenus. **Le niveau des dépenses du fonds de soutien devrait donc s'élever à 663 M€ en 2015, soit une baisse de 37 M€ par rapport aux prévisions établies en 2014, mais une stabilité par rapport aux**

**dépenses prévues à ce jour en 2014 compte tenu de l'évolution de la production cinématographique et audiovisuelle.**

**À la demande du Gouvernement, le CNC poursuivra la dynamique de modernisation des soutiens au secteur engagée en 2014** en concertation avec les professionnels. Parmi ces chantiers figure la mise en œuvre des propositions issues de la concertation avec les professionnels autour du rapport de René Bonnell et la structuration de l'offre légale en matière de services audiovisuels numériques.

L'objectif sur 2015-2017 est ainsi de renforcer l'efficacité des dispositifs du fonds de soutien pour continuer de répondre pleinement à trois priorités : le soutien public à la création et à la diversité culturelle ; le soutien à la compétitivité de la filière, y compris à l'exportation ; le soutien à l'activité et à l'emploi.

#### 2. Les politiques culturelles : retrouver des marges d'action dynamiques au sein d'un cadre budgétaire conforté

La stabilisation décidée par le Gouvernement se résume en un seul chiffre hors audiovisuel, les crédits mobilisés par la mission culture, la mission média et la mission recherche représentent 3,21 Md€ en 2014.

En 2015, le Gouvernement allouera 3,22 Md€ au même périmètre, y compris les crédits de personnel du ministère.

Cette stabilisation après deux ans d'effort permet de rechercher des marges pour financer les priorités d'action les plus importantes.

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

# 389 M€

crédits d'investissement  
du ministère

↑ **24 M€**  
(hors Philharmonie de Paris)

**Les marges viennent de l'achèvement ou de l'évolution de grands chantiers :** l'achèvement du chantier de la Philharmonie, et l'engagement de la seconde phase de la rénovation du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France dont les crédits sont d'ores et déjà en place, qui permettent de dégager des marges d'intervention nouvelles pour d'autres investissements.

**C'est ainsi que les capacités d'investissement du ministère hors Philharmonie de Paris progressent de 24 M€, de 374 à 389 M€.** Ceci permet d'assurer une inflexion à la hausse de l'investissement du ministère au profit de ses grands monuments (Grand Palais, Versailles, Fontainebleau...) comme de ses écoles (Conservatoires, Ecoles des Beaux-Arts, construction ou rénovation de nouvelles écoles d'architecture en régions). Cela rend aussi possible le dialogue partenarial avec les régions dans le cadre des nouveaux contrats de plan.

**De nouveaux modes de financement des investissements apparaissent** ainsi le Louvre pourra mobiliser les financements issus de l'ingénierie qu'il apporte à Abu Dhabi pour la construction du centre de réserves de Lens et le projet Pyramide. Le Centre des monuments nationaux utilisera son fonds de roulement et un emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour rénover l'hôtel de la Marine qui sera ouvert au public en 2017.

**En matière d'investissement, les opérateurs du ministère seront accompagnés pour maintenir la qualité et la modernité de leurs équipements : 9 M€ de dotations complémentaires** permettront notamment à Universcience, au Centre Pompidou, à la Bibliothèque publique d'information, au site Tolbiac de la BnF de poursuivre ou d'amorcer leur remise à niveau.

**Par ailleurs, les dotations de fonctionnement accordées aux opérateurs augmentent globalement de 18,36 M€, soit +1,65 %**

**par rapport à 2014.** Cette progression est pour partie (8,5 M€) liée au rétablissement des dotations de fonctionnement, après deux années de prélèvements exceptionnels pratiqués sur les fonds de roulement les mieux dotés. Elle reflète également la prise en compte de l'évolution de leurs besoins, afin de répondre à leurs missions d'accueil du public dans de bonnes conditions, tant sur le plan matériel que sur celui de l'accès aux œuvres et aux savoirs.

Cet effort en faveur des opérateurs se décline toutefois de manière différenciée : pour les opérateurs disposant de marges de manœuvre identifiées, des réductions de crédits ou d'emplois pourront encore intervenir. En revanche, les baisses ont été calibrées pour ne pas entamer le service rendu aux visiteurs et respecter les priorités du ministère : ainsi, les postes au contact du public et les emplois de l'enseignement supérieur culture pourront encore intervenir. Une part de l'effort porte par ailleurs sur la suppression de postes structurellement vacants.

**Enfin, les crédits d'intervention (hors audiovisuel public) sont stabilisés à hauteur de 900 millions d'euros, tous programmes confondus.** Le maintien du niveau de ces crédits est déterminant pour l'accomplissement des missions du ministère et pour garantir l'activité économique dont est porteur le secteur culturel.

**Les collectivités territoriales sont les premiers partenaires du ministère dans le financement des politiques culturelles.** C'est pourquoi, les crédits d'intervention déconcentrés (fonctionnement) sont dans l'ensemble préservés, à l'exception des crédits consacrés aux enseignements spécialisés, pour lesquels un redéploiement de 11 M€ a été opéré, essentiellement pour accompagner l'essor de l'enseignement supérieur et de l'éducation artistique et culturelle.

# 18,36 M€

Dotation de fonctionnement  
pour les opérateurs

↑ **1,65 %**  
par rapport à 2014

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

#### II. Les grands enjeux et les priorités des secteurs dans le domaine de la culture

##### 1. La création artistique

L'année 2015 sera d'abord marquée par l'événement que constituera l'ouverture de **la Philharmonie de Paris**. L'achèvement de cet équipement de niveau international permet à l'Etat de dégager les marges nécessaires à son financement. Un dialogue est engagé avec la Ville de Paris sur le format définitif du budget de fonctionnement de cette grande institution. La Ministre sera attentive à plusieurs points essentiels.

La Philharmonie doit devenir le fer de lance d'une politique de démocratisation de la musique, et particulièrement de la musique classique, pour lequel son auditorium a été conçu.

La fusion avec la Cité de la musique et les équipes venues de Pleyel doit s'effectuer dans les meilleures conditions, pour offrir au public une programmation inventive et attractive et des conditions d'accueil exemplaires. La collaboration avec les phalanges musicales résidentes (Orchestre de Paris, Orchestre national d'Ile-de-France, Ensemble Intercontemporain) doit aussi être exemplaire, pour le meilleur rayonnement de l'excellence de tous.

Enfin, la Philharmonie s'implante sur un parc urbain original, riche d'une histoire déjà importante avec la musique à la Cité de la musique, Conservatoire de Paris, Trabendo, Cabaret Sauvage, Festivals accueillis à La Grande Halle...

**Cette offre extraordinaire doit être valorisée comme un des centres de gravité culturels du Grand Paris. Elle est un atout extraordinaire, tant national qu'international.**

**L'Etat mobilisera 9,8 M€ pour le fonctionnement de la Philharmonie de Paris en 2015.**

L'art contemporain n'est pas l'apanage exclusif de l'Etat ou des financeurs publics. Mais ils peuvent jouer un rôle de découverte et d'impulsion. C'est tout le sens de l'achèvement du programme des **FRAC de seconde génération** (Bordeaux est en cours). C'est aussi celui de l'extension de **la Collection Lambert**, qui proposera, à Avignon, dans deux magnifiques hôtels particuliers, la découverte de la plus importante donation privée à l'Etat depuis le legs Moreau-Nélaton, ainsi que des expositions ambitieuses. 4,62 M€ lui seront consacrés en 2015, pour une ouverture prévue en juillet 2015 et un apport total de l'Etat en investissement d'un peu plus de 8 M€.

**Parce que l'art contemporain ne se résume pas à Paris**, la Ministre demandera au **Centre national des arts plastiques de poursuivre et intensifier sa politique de dépôts et de diffusion en région**, en liaison avec le réseau des FRAC et centres d'art, mais aussi de mettre en place **une politique de commande publique ouverte à toutes les formes et à nos jeunes artistes**, dans toutes les disciplines.

L'Etat dispose de deux magnifiques institutions aux racines historiques séculaires : **La Cité de la Céramique de Sèvres-Limoges et l'ensemble constitué par le Mobilier national et les manufactures. La poursuite de l'élan donné à Sèvres et à Limoges** avec la création de l'Etablissement public fera l'objet d'une attention particulière, sur la base du projet qui sera remis par la nouvelle directrice. **La richesse du patrimoine du Mobilier national et les richesses créatives des manufactures auront également vocation à être mieux valorisées** : cela passe par une attention aux

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

travaux à mener dans les lieux qui les abritent, et par une réflexion sur une meilleure valorisation des métiers d'art remarquables dont l'Etat a su assurer la conservation.

**L'ensemble de ces institutions mobilisera plus de 17 M€ de crédits.**

Enfin, la sanctuarisation des **crédits d'intervention** et la remise à niveau des crédits des opérateurs de la création a aussi un sens important.

Pour ce qui concerne **les crédits d'intervention**, aussi bien pour les arts plastiques que le spectacle vivant, **la stabilisation des crédits sur les trois prochaines années est un signal adressé aux collectivités**, alors que s'engage une réforme territoriale profonde et que la culture est par définition une compétence partagée et partenariale, qui repose sur la volonté de faire, commune à l'ensemble des partenaires publics : villes, communautés d'agglomérations, métropoles, départements, régions...

**L'Etat continuera de prendre ses responsabilités sur ce secteur essentiel qu'est la création** : à l'heure de choix et d'évolutions importantes, c'est un signal fort, pour que ces politiques continuent de recevoir l'attention qu'elles méritent, à l'issue de l'évolution actuelle du paysage institutionnel. Les contrats de plan Etat-Région en cours de négociation permettront de nouer de nouveaux partenariats, notamment pour rénover les grands équipements construits dans les années 70-80, qui doivent être mis aux normes écologiques et d'accessibilité modernes.

Pour ce qui concerne **ses opérateurs, l'Etat donne l'exemple** : il appuie les plus fragiles, dont les marges de production artistique

ont connu une attrition préoccupante, pour garantir les fonctions de production artistiques. L'Opéra de Paris fait l'objet d'une réduction modérée de l'apport de l'Etat sur les trois prochaines années, alors que Stéphane Lissner propose un projet artistique et d'entreprise qui devrait dynamiser cette institution essentielle. Les travaux se poursuivront au Théâtre national de Chaillot pour une rénovation profonde de la salle Gémier et de l'accès du public et des décors. Ils débiteront à l'Opéra-Comique.

**Une coopération active devra s'engager entre les institutions artistiques dont le ministère a la charge.**

Autour du site de Berthier, entre l'Opéra de Paris, la Comédie Française et l'Odéon, pour exploiter toutes les potentialités de ce qui pourrait devenir une nouvelle cité du Théâtre. Autour de collaborations partagées, dans le domaine de l'audiovisuel, du numérique, de la production et de la diffusion des spectacles, pour apporter leur offre au plus près de tous les français, où qu'ils se trouvent.

**Le Gouvernement développera par ailleurs une politique de l'emploi** qui s'organisera autour de la structuration du secteur, en veillant au respect du droit du travail et au droit social des professions du spectacle, en favorisant le dialogue social et en encourageant le recours à des formes d'emplois pérennes ou en limitant les contrats de courte durée. La concertation engagée autour de Jean-Patrick Gille, Jean-Denis Combexelle et Hortense Archambault permettra de dégager les pistes possibles pour cette politique en 2015.

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales



#### 2. Les patrimoines et l'architecture

**Les crédits alloués à la réhabilitation des monuments historiques sont stabilisés à hauteur de 312 M€ sur les trois prochaines années.** Ils seront reconduits globalement au même niveau pour ce qui concerne les crédits alloués aux Directions régionales des affaires culturelles, assurant la qualité du dialogue avec les collectivités territoriales et les propriétaires privés, mais aussi la sauvegarde des savoir-faire des entreprises spécialisées dans ce domaine.

Le signal adressé est de même nature que pour la création artistique : **l'Etat, qui a un rôle d'exemple et d'entraînement, souhaite poursuivre son travail de préservation et de mise en valeur, au service de la qualité patrimoniale sur l'ensemble des territoires.** Parce que cette qualité est aussi porteuse d'emplois et d'attractivité. Mais aussi simplement parce qu'elle donne à chacun la possibilité d'accéder à la beauté du bâti et des paysages au quotidien, comme en témoigne le succès des Journées du patrimoine ou des Rendez-vous aux jardins...

Les opérateurs du patrimoine font l'objet d'une attention soutenue. Comme pour le secteur de la création, ceux qui sont les plus robustes financièrement seront invités à poursuivre le développement de leurs ressources, tandis que des moyens seront trouvés pour rétablir le niveau de financement de ceux dont les capacités de financement sont désormais épuisées. **Leurs moyens progressent globalement de 9,6 M€.**

L'accessibilité du patrimoine est au cœur des priorités gouvernementales. C'est pourquoi **les moyens nécessaires à l'ouverture sept jours sur sept du château de Versailles et des musées du Louvre et d'Orsay seront mis en place dans le cadre du budget triennal 2015-2017**, permettant une mise en œuvre progressive, respectueuse des personnels et des conditions de présentation et de conservation des œuvres et des monuments qui les abritent.

**Dans le domaine de l'architecture, au-delà de l'exemplarité des investissements dont il assure la maîtrise d'ouvrage, le ministère engagera une réflexion approfondie afin de mieux répondre à quelques questions structurantes.** Comment concilier la réhabilitation et l'entretien de nos centres anciens et celle du bâti du XX<sup>e</sup> siècle avec la préservation de nos paysages et la lutte contre l'étalement urbain ? Comment former nos architectes et leur garantir les moyens d'assurer leur avenir professionnel et leur participation à la construction de villes et de bâtiments intelligents et durables de demain ? Comment simplifier la réglementation du patrimoine sans altérer la qualité de la protection de nos monuments ?

#### 3. La démocratisation culturelle et l'enseignement supérieur

La priorité pour la jeunesse est incarnée par plusieurs mesures portant sur l'éducation artistique et culturelle et l'enseignement supérieur **plus de 16 M€ de moyens nouveaux sont mobilisés à cet effet.**

## 2. Les priorités du projet de budget pour 2015

### 2.1. Les priorités transversales

40,7 M€

↑ 2,5 M€  
en faveur du projet national  
d'éducation artistique et  
culturelle

L'éducation artistique et culturelle prépare l'avenir : elle favorise l'insertion sociale, elle permet l'accès aux richesses patrimoniales et encourage la créativité. À ce titre, après la mise en place du plan national d'éducation artistique et culturelle le 16 septembre 2013, le Gouvernement souhaite donner un nouvel élan à cette politique. Ce plan tient compte aussi des autres publics : la création d'un parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie sera développée en 2015. Comme en 2014, les crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle augmentent ainsi de **2,5 M€** pour atteindre 40,7 M€, soit 10 M€ de plus qu'en 2012.

L'enseignement supérieur culture (ESC) représente un atout pour notre pays avec un taux d'insertion professionnelle élevé et un rayonnement international important, signes de l'excellence de l'enseignement dispensé. Ces résultats invitent à poursuivre l'effort pour répondre aux défis à venir. Pour mettre en œuvre ces priorités, les crédits nouveaux (hors bourses et aides individuelles) dédiés à ces établissements atteindront **3,3 M€**, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2014. Les bourses et aides progressent quant à elles de 3,4 M€ (11%).

Enfin, 7 M€ complémentaires sont dégagés pour les chantiers d'investissement des écoles, notamment d'architecture, dépendant du ministère.

### 4. Le livre et les industries musicales

**Une politique ambitieuse du livre suppose, à ressources publiques constantes, de continuer à trouver les leviers d'accompagnement de l'ensemble de la chaîne du livre, alors que de nouvelles mutations, comme l'accès en continu payant se profilent.** La Ministre mobilisera l'ensemble des acteurs de la chaîne pour déterminer avec eux les leviers d'accompagnement de

ces changements, après les efforts entrepris ces dernières années pour accompagner la librairie. **Le Centre national du Livre sera un acteur actif de cette réflexion. Ses moyens sont reconduits pour les trois années à venir.**

**Dans le domaine de la lecture publique**, il s'agit de travailler avec toutes les collectivités à l'évolution de l'ensemble du réseau, de la bibliothèque de proximité à la grande médiathèque, pour que ces lieux restent des espaces de connaissance, de rencontre et d'ouverture sur le monde : lieux d'accès à la lecture et aux ressources culturelles, les bibliothèques d'aujourd'hui sont aussi parfaitement positionnées pour devenir les lieux de médiation de proximité à l'ère numérique. Car la fracture numérique ne s'analyse pas uniquement en termes d'accès aux équipements mais aussi en termes de capacité à s'orienter, pour tous nos citoyens, dans les savoirs numériques.

Pour ce qui concerne les industries musicales **le Centre National des Variétés bénéficiera quant à lui de moyens également consolidés grâce à la pérennisation du relèvement voté en 2014 du plafond de la taxe qui lui est affectée à 28 M€.** Il pourra accompagner les professionnels dans leur modernisation et envisager sa transformation progressive en accompagnateur de toute la filière musicale.

Le dialogue doit ainsi être poursuivi avec l'ensemble des acteurs de la filière musicale (producteurs de phonogrammes, producteurs du spectacle vivant, diffuseurs) pour assurer la qualité et la diversité de notre production et de nos artistes, leur capacité à rayonner à l'international. De nouveaux instruments financiers seront mis en place à l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles.

Une réflexion sur les mécanismes fiscaux de soutien doit enfin être rapidement engagée.

## 3. Le budget par grands secteurs

### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

#### Généralités

Dans un contexte économique qui demeure difficile, la politique de conservation et de valorisation des patrimoines, au service de l'égalité et de l'attractivité territoriale ainsi que du développement économique et de l'emploi, doit bénéficier d'un soutien réaffirmé.

**Les crédits déconcentrés (dont 224 M€ pour les monuments historiques), qui représentent le tiers des crédits du programme, sont ainsi maintenus en 2015 et sur la durée du budget triennal.**

**L'amélioration de l'accueil du public** dans les institutions patrimoniales est également au cœur des priorités du ministère et structure son action.

C'est dans ce cadre que seront menés à bien la rénovation de l'accueil du musée national du Moyen Âge de Cluny, le projet Pyramide du musée du Louvre ou la restitution au public de l'Hôtel de la Marine. L'objectif d'une accessibilité et d'un accueil amélioré se traduira par **l'expérimentation de l'ouverture 7 jours sur 7**, à l'horizon 2017, des trois musées nationaux les plus fréquentés : Versailles, le Louvre et Orsay. Les emplois nécessaires seront mis en place pour accompagner cette mesure, qui fera l'objet, au cours du triennal, d'une mise en œuvre progressive et modulée au terme d'une étude fine des contraintes et des besoins. Les emplois placés au contact du public seront parallèlement préservés dans tous les musées et monuments nationaux.

**Les schémas directeurs d'entretien et de restauration des grands monuments**, qui représentent un engagement durable pour assurer la conservation et préserver l'accessibilité des grands musées et monuments sont confortés en poursuite du schéma directeur de Versailles en engagement des schémas directeurs du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et du château de Fontainebleau en financement dès 2015 des études et travaux indispensables dans le cadre du projet de schéma directeur du Grand Palais à Paris.

Pour permettre la conservation des archives dans un intérêt patrimonial et historique et assurer aux citoyens la bonne traçabilité des décisions administratives dans un univers d'informatisation et de dématérialisation croissantes des échanges administratifs, **le projet de plateforme interministérielle d'archivage électronique (VITAM)** a été conçu afin de faire pleinement entrer les administrations dans l'ère numérique : 7,6 M€ lui sont affectés sur la période 2015-2017 sur le budget du ministère de la Culture et de la Communication.

**Les subventions des opérateurs seront globalement maintenues ou légèrement réévaluées** pour permettre aux établissements du secteur patrimonial de développer leurs missions auprès des publics.

**Une subvention pour charge de service public de 5 M€ sera mise en place pour l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)**, afin de prendre en compte les obligations spécifiques qui pèsent sur cet opérateur, notamment en matière de déploiement territorial et de spécialités scientifiques.



de crédits déconcentrés  
pour les monuments historiques

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

L'objectif de maîtrise des dépenses publiques continuera parallèlement à nécessiter une gestion rigoureuse de la part de tous les acteurs des politiques patrimoniales. **Ainsi, les crédits d'acquisition restent au niveau de 2014**, la priorité étant donnée à la valorisation de l'existant et à l'achèvement du récolement décennal dans les musées de France. Les différents dispositifs publics destinés à favoriser les acquisitions (mécénat, donations...) continueront à être largement mobilisés.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 175 « Patrimoines »	759 968 036 €	745 450 359 €	747 549 639 €	752 987 699 €	-12 418 397 €	7 537 340 €

##### 3.1.1. Les monuments historiques

**Les crédits consacrés aux monuments historiques s'élèvent en 2015 à 312 M€ en crédits de paiement et sont stables**

Ils traduisent :

- **le maintien de l'intervention en régions** pour la conservation et la restauration des monuments protégés sur tout le territoire
- **le financement d'opérations plus spécifiques** telles que la maison des cultures guyanaises, les travaux de sécurité et mise aux normes du château de Versailles et les études et travaux indispensables de restauration dans le cadre du projet de schéma directeur du Grand Palais.

## 312 M€

pour les monuments historiques

**La politique de conservation préventive et de restauration des monuments historiques en régions, dans une logique de valorisation des territoires et de soutien à l'activité économique**

Près des **trois quarts des crédits** prévus pour la conservation et la restauration des monuments historiques **seront ainsi consacrés au financement des projets en régions**. Le ministère confirme notamment son engagement en faveur du financement des projets portés par les collectivités territoriales et les propriétaires privés.

La politique de **conservation préventive** des monuments historiques tient toujours, comme en 2014, une place importante, en faveur tant du patrimoine de l'État que de celui des collectivités territoriales et propriétaires privés : **les crédits prévus pour l'entretien s'élèvent à 41 M€, niveau équivalent à celui de 2014.**

Dans la continuité de la modernisation de l'action publique, et en particulier pour accompagner la réforme de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage des monuments historiques, **des stratégies d'intervention régionales partagées avec les collectivités territoriales seront développées et mises en œuvre**. Elles conforteront la logique de financements partagés et permettront d'améliorer la lisibilité de l'effort consacré aux monuments historiques tout en veillant à simplifier les démarches des porteurs de projets.

**Des chantiers majeurs** seront poursuivis en 2015€ **sur des monuments appartenant à l'État** tels que les opérations liées au millénaire de **la cathédrale de Strasbourg**, la restauration du

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

clocher de la cathédrale de Rouen, ou encore le pont du Martrou en Poitou-Charentes et sur **des édifices appartenant à des collectivités** comme l'amphithéâtre de Nîmes ou l'église abbatiale de **Vézelay**. Le projet Jean Martial à Cayenne est également confirmé, dans le calendrier prévu.

**Les partenariats conclus avec d'autres ministères** permettront également de poursuivre les programmes de restauration indispensables, tels que ceux des **citadelles de Vauban** comme à Briançon dans le cadre de l'accord entre le ministère de la Défense et le ministère de la Culture et de la Communication.

**Le Centre des monuments nationaux** poursuivra les travaux de restauration sur les monuments nationaux comme le Panthéon, le château d'Azay-le-Rideau ou la Villa Cavrois à Roubaix. Il est, par ailleurs, chargé de la mise en valeur et de la gestion de **l'Hôtel de la Marine à Paris**, dont les travaux de réhabilitation commenceront dès 2015 pour une ouverture au public en 2017.

**L'extension de la démarche des schémas directeurs pour la conservation durable des grands monuments nationaux et une accessibilité accrue des publics**

L'effort en faveur du **château de Versailles**, notamment en matière de mise en sécurité et mise aux normes, est maintenu avec 154 M€ (hors effet de périmètre).

Le financement des études et travaux indispensables dans le cadre du **schéma directeur du Grand Palais** à Paris est assuré dès 2015 avec 3,6 M€. Sur le budget triennal 2015-2017, un effort total de 174 M€ est prévu.

Plusieurs programmes de travaux concerneront des musées situés dans des monuments historiques. Le **château de Fontainebleau** bénéficiera, dans le cadre de son schéma directeur, d'un programme majeur de restauration pour son clos et couvert.

Le château de **Compiègne** engagera un vaste programme de rénovation. Des travaux seront également engagés au **château de Saint-Germain-en-Laye** (façades sur ville), au musée national de la Renaissance à Ecoen, au musée national du Moyen Âge de Cluny ainsi qu'au château de Malmaison.

**Le soutien à la politique de protection des espaces**

**Les secteurs sauvegardés, au nombre de 105 à ce jour, feront l'objet d'une révision**, en coordination avec la mise en place des nouveaux plans locaux d'urbanisme pour la majorité d'entre eux (en 2015 seront par exemple concernés, Angoulême, Angers, Sedan et Pézenas).

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 1 Patrimoine monumental</b>	344 358 382 €	331 357 055 €	340 731 567 €	328 217 240 €	-3 626 815 €	-3 139 815 €
<b>Action 1 Patrimoine monumental</b> (hors Médiathèque de l'architecture et du patrimoine)	344 058 382 €	327 737 055 €	340 237 541 €	327 523 214 €	-3 820 841 €	-213 841 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

L'État, par l'intermédiaire des DRAC, contribue au financement des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), devenues aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), sous forme de subventions (entre 50% et 60%), accordées aux collectivités territoriales qui assument la maîtrise d'ouvrage des études d'élaboration, de révision ou de modification. Le nombre actuel de zones créées s'élève à environ 685.

Enfin, depuis 2007, plus de 900 périmètres de protection modifiés et une cinquantaine de périmètres de protection adaptés aux abords d'un monument historique ont été institués.

##### 3.1.2. L'architecture et la qualité du cadre de vie

#### Le renforcement de la politique de l'architecture et de la qualité du cadre de vie et du paysage

Le ministère intensifiera en 2015 sa politique en faveur de la connaissance, de la préservation et de la mise en valeur de l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle grâce à la conduite **d'études, préalables aux campagnes de labellisation « Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle »**, visant à identifier sur l'ensemble du territoire les réalisations architecturales remarquables.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 Architecture	27 744 912 €	27 844 912 €	27 687 266 €	27 787 266 €	-57 646 €	-57 646 €

Les actions en faveur de **la démocratisation de l'accès à la culture architecturale** seront poursuivies grâce à l'animation et au soutien apporté aux différents réseaux et acteurs, dont les Conseils d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) et les Maisons de l'architecture.

**La politique de promotion de la qualité du cadre bâti sera largement poursuivie en 2015** par des études sur les caractéristiques des formes architecturales, paysagères et urbaines à promouvoir dans le contexte de lutte contre l'étalement urbain, de besoin d'offre de logements et de transition énergétique et écologique.

La promotion et la mise en valeur des compétences stratégiques de la maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la qualité de l'architecture seront intensifiées en France comme à l'international, notamment par un soutien renouvelé aux jeunes architectes et paysagistes ainsi qu'aux différents secteurs de la profession.

La subvention en faveur de la Cité de l'architecture et du patrimoine, établissement de référence du ministère sur l'ensemble des questions liées à la promotion de la qualité de l'architecture, des villes et des territoires est maintenue à 16,6M€.

Enfin, le ministère prolonge son soutien au réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire » dont les 30 ans seront célébrés en 2015.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

##### 3.1.3. Les musées

###### Le rééquilibrage territorial et l'effort en faveur de la démocratisation

Les efforts en matière de patrimoine muséal continueront de privilégier le bon fonctionnement des équipements existants, la conservation des collections et l'accueil du public.

**Les crédits d'investissement déconcentrés** sur l'ensemble du territoire urbain et rural, métropolitain et ultramarin **se maintiendront ainsi à un niveau élevé (17 M€ en 2015)** afin d'améliorer la conservation et la mise en valeur des collections exceptionnelles des musées de France en régions. Ils permettront de soutenir les opérations menées par les collectivités territoriales dans les musées de France, comme par exemple :

- la rénovation et l'extension du musée Unterlinden de Colmar en Alsace
- les travaux d'extension du musée Bonnat, à Bayonne en Aquitaine
- la réhabilitation et l'extension du musée Crozatier du Puy-en-Velay en Auvergne
- la rénovation du musée des Beaux-Arts de Dijon (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches) en Bourgogne
- les travaux d'extension du musée de Pont-Aven en Bretagne
- la rénovation du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et l'aménagement des réserves à Besançon en Franche-Comté
- la rénovation du musée des Vallées Cévenoles à Saint-Jean du Gard en Languedoc-Roussillon
- la rénovation du musée historique lorrain de Nancy en Lorraine

- la rénovation du musée du verre de Sars-Poteries en Nord-Pas-de-Calais
- le transfert du musée de l'Inguimbertaine dans l'Hôtel Dieu à Carpentras en Provence-Alpes Côtés d'Azur

**Les crédits de fonctionnement destinés à soutenir les actions structurantes des musées territoriaux sont également maintenus au niveau de 2013 (6,8 M€)** en poursuivant les objectifs établis par le code du patrimoine : la numérisation des collections, l'informatisation et la création de sites Internet, la conservation préventive et les actions de diffusion et de médiation. En raison de la complexité avérée de sa première édition, **le récolement bénéficiera également d'une prolongation exceptionnelle de l'aide de l'État** à sa réalisation pendant une période complémentaire dont le terme est fixé au 31 décembre 2015 pour permettre son achèvement.

###### Des opérations d'envergure confirmées pour assurer la conservation durable des collections et des bâtiments et améliorer l'accueil du public

- la mise en œuvre du projet des réserves du Louvre-Lens sera poursuivie, afin de mettre un terme au risque que la crue centennale fait peser sur les collections. S'y ajoutera, au Louvre même, le programme ambitieux d'amélioration de l'accueil des visiteurs porté par le projet «**Pyramide**»
- la création d'un **nouvel accueil au musée national du Moyen Âge de Cluny**
- le **schéma directeur du château de Fontainebleau** entrera dans sa phase opérationnelle après la finalisation des études

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

# 8 M€

de crédits d'acquisition  
pour les collections publiques

les crédits de paiement pour l'investissement augmenteront ainsi considérablement au cours du triennal 2015-2017, passant de 3 611 € en 2013 à 12 411 € en 2017 €

- le schéma directeur du Centre national d'art de culture Georges Pompidou bénéficiera d'importants moyens supplémentaires (8,8 M€ en 2015) qui permettront de répondre aux travaux d'urgence sur le bâtiment.

Les moyens de fonctionnement des services à compétence nationale sont réévalués et ceux des établissements publics globalement maintenus ou légèrement réajustés pour leur permettre de développer leurs missions auprès des publics.

Une fois les concertations indispensables menées avec l'ensemble des partenaires (représentants des salariés, scientifique etc.), **l'ouverture des trois musées nationaux les plus fréquentés (Versailles, Louvre, Orsay) 7 jours sur 7** permettra d'améliorer l'accueil des publics et de renforcer l'accessibilité des œuvres.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 3 Patrimoine des musées de France</b>	336 570 012 €	339 470 908 €	332 799 858 €	341 223 188 €	-3 770 154 €	1 752 280 €

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 8 Acquisitions</b>	8 353 013 €	8 353 013 €	8 353 013 €	8 353 013 €	- €	- €

**Les emplois nécessaires seront mis en place pour accompagner cette mesure.** Elle fera l'objet, au cours des trois prochaines années, d'une mise en œuvre progressive et modulée en fonction de l'étude fine des besoins.

Dans la continuité de l'effort de redressement des comptes publics engagé en 2013, **les crédits d'acquisition demeurent à un niveau historiquement bas** (action 08 « Acquisitions et enrichissement des collections publiques »), le ministère demandant aux musées de France de se concentrer sur la valorisation des collections permanentes existantes et la réalisation de l'objectif prioritaire du récolement décennal. Plus de **8 M€ de crédits budgétaires restent mobilisés pour permettre d'accroître les collections publiques**, auxquels s'ajoutent l'ensemble des moyens à disposition des personnes publiques pour l'enrichissement des collections qui sont préservés (dations en paiement, mécénat...).

#### 3.1.4. Les archives

Après l'ouverture au public du nouveau site pour les Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine en 2013, la politique d'accessibilité des archives à tous les publics se poursuit en favorisant l'ancrage sur le territoire et les projets innovants.

**Un soutien consolidé en faveur du rééquilibrage territorial au profit des archives départementales, régionales et communales**

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

Le budget 2015 permettra **le soutien aux centres d'archives**

- poursuite des projets de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine archivistique (1 ~~61~~ €)
- développement et réhabilitation du parc des bâtiments (5 ~~61~~ €)
- soutien aux investissements des services à compétence nationale, avec le **lancement du chantier de rénovation des Archives nationales du monde du travail (ANMT) à Roubaix** devenu indispensable 20 ans après son inauguration (4,4 ~~61~~ € sur 3 ans)
- **achèvement de la grande entreprise de numérisation des registres matricules des Poilus de la Première Guerre mondiale** dans le cadre de la commémoration de son centenaire.

#### La poursuite des grands projets structurants en réponse à la mutation numérique

Les projets d'archivage représentent aujourd'hui un enjeu majeur de modernisation. Le budget 2015 prévoit le financement pour la part prise en charge par le ministère de la Culture et de la Communication, du **programme VITAM** (7 ~~61~~ €) sont prévus sur la période 2015-2017) qui vise à faire face au risque de pertes avérées de notre patrimoine collectif numérique (photographies, état civil etc.).

Ces crédits couvriront deux projets : ADAMANT pour les archives nationales (plateforme d'archivage numérique basée sur le logiciel VITAM) et le projet AD-Essor pour les collectivités, visant à stimuler et encourager le développement de plateformes d'archivage numérique mutualisées compatibles avec le logiciel VITAM.

La mise en place du portail national interministériel, compatible avec le portail européen des archives APEX, érigé en priorité gouvernementale pour le numérique en février 2013, sera mise à l'étude.

Enfin, les études sur les bâtiments des Archives nationales à **Fontainebleau**, dont l'exploitation a été interrompue, seront poursuivies afin de disposer de l'ensemble des données techniques nécessaires à l'élaboration des solutions envisageables pour la bonne conservation des fonds.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 4 Archives et célébrations nationales	23 483 512 €	27 069 638 €	23 784 753 €	24 769 753 €	301 241 €	-2 299 885 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

##### 3.1.5. La langue française et les langues de France

###### Un renforcement des moyens alloués à la politique linguistique

Le budget 2015 accroît les moyens consacrés à cette politique, portés à 2,911 333 €.

Cette augmentation est notamment destinée à traduire les recommandations du comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité linguistique interne, qui s'était réuni en 2013. **Elle permettra ainsi de lancer un programme d'enquêtes scientifiques destinées à mesurer la place de ces langues dans les différents champs de la vie économique, sociale et culturelle**, afin de contribuer à éclairer l'action publique dans ce domaine.

L'observation et la valorisation des langues de France, au moyen d'actions de soutien à la mise en valeur de ces langues, restent en effet prioritaires, partout où notre cadre constitutionnel permet des marges de progression. C'est notamment le cas dans le champ culturel, où les langues régionales doivent pouvoir bénéficier du droit commun en matière d'expertise et de soutien financier.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 7 Patrimoine linguistique	2 600 833 €	2 600 833 €	2 911 333 €	2 911 333 €	310 500 €	310 500 €

Plus généralement, l'action de sensibilisation et de conviction portée par de nombreux acteurs de la société civile dans le domaine du plurilinguisme sera encouragée par le ministère. Celui-ci veillera notamment à favoriser les initiatives visant à mieux utiliser - à la maison, à l'école, au travail - les compétences langagières dont sont dotés un grand nombre de nos concitoyens.

**Le ministère poursuivra son action de veille et d'observation des nouveaux métiers de la traduction**, en particulier dans le champ social, et il apportera son soutien aux initiatives innovantes que permet le recours aux technologies numériques, par exemple en matière de traduction collaborative. Il s'attachera plus généralement à faire de cette question un enjeu de politique publique, tant au plan national qu'europpéen.

La politique en faveur de **la diversité linguistique** a pour pendant l'engagement du ministère en faveur de la langue française. L'évolution de notre langue doit en effet continuer à être accompagnée par des initiatives visant à en favoriser l'enrichissement et à en garantir l'emploi.

Conformément à la volonté gouvernementale de modernisation de l'action publique, **le dispositif interministériel permettant à la langue française de désigner, grâce à des termes nouveaux, les réalités du monde contemporain sera rénové et simplifié**, en s'appuyant sur le travail de coordination et d'animation de la délégation générale à la langue française et aux langues de France.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

Dans le prolongement des réflexions conduites à l'occasion du vingtième anniversaire de la loi du 4 août 1994, **un nouvel élan sera donné à la promotion de l'emploi du français dans l'ensemble des domaines auxquels s'applique notre cadre légal** (économique, scientifique, éducatif, culturel, de la santé, du travail...).

**Le meilleur parti sera tiré des possibilités offertes par le web de données, ou web sémantique**, qui permet d'assurer la présence du français dans la société de la connaissance et de maintenir en exercice de nombreuses langues qui sans lui seraient menacées d'extinction. L'accès aux ressources culturelles en langue française s'en trouvera renforcé.

La maîtrise de la langue française est un élément clé pour l'insertion sociale, la réussite professionnelle et l'accès à la culture. **Une attention particulière sera portée à la dimension linguistique de l'éducation artistique et culturelle**, en liaison avec de nombreux acteurs associatifs. Le ministère continuera d'apporter son expertise aux travaux et aux réflexions concernant le rôle du français dans l'intégration des migrants à notre société. Un effort conséquent sera par ailleurs poursuivi pour concilier la maîtrise du français et la valorisation des langues locales dans les outre-mer.

La sensibilisation du public aux enjeux liés à l'emploi de la langue française et aux atouts du plurilinguisme en matière sociale, culturelle et professionnelle connaîtra **un temps fort au mois de mars, « le mois des mots », autour de la Journée internationale de la Francophonie.**

Enfin, **la participation à de nombreux réseaux d'influence**, tant au plan francophone qu'europpéen, permettra de donner un écho international à la politique de notre pays en matière de promotion de la langue française et de la diversité linguistique.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.1. Programme 175 : Patrimoines

## 5 M€

Subvention en faveur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

##### 3.1.6. L'archéologie

#### La mise en place d'une subvention de 5 M€ en faveur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) bénéficiera en 2015 d'une subvention pour charges de service public de 5 M€ : elle contribuera à la prise en charge des dépenses publiques liées aux missions qui ne sont pas financées par la redevance pour l'archéologie préventive, notamment la capacité d'intervention permanente de l'établissement pour toutes les périodes chronologiques et sur l'ensemble du territoire.

#### Le maintien des crédits affectés aux politiques territoriales en faveur des fouilles programmées et de la promotion du patrimoine archéologique (2,7 M€)

Dans ce cadre, les efforts de l'État en matière d'archéologie portent sur

- l'encouragement aux fouilles et prospection archéologiques, réalisées en partenariat avec les autres organismes (CNRS, universités)

- la valorisation de la recherche, et notamment des actions de médiation en direction du public à travers des subventions accordées à la publication, l'organisation d'expositions ou d'actions de communication.

#### La poursuite des projets structurants lancés en 2014, en partenariat avec les collectivités territoriales

Le ministère de la Culture et de la Communication contribue à hauteur d'un concours forfaitaire de 4 M€ en vue de la réalisation du Centre international de l'art pariétal de **Montignac-Lascaux**, projet porté par le Conseil général de Dordogne, dont l'ouverture au public est prévu en 2016. 2 M€ de crédits de paiement sont prévus en 2015 à cet effet.

**Les travaux en cours sur les Centres de conservation et d'études (CCE) se poursuivront (7,3 M€)** le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR) de Sélestat en Alsace, le CCE des Martes-de-Veyre en Auvergne, le CCE de Poitiers en Poitou-Charentes et le Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques de Moselle (PRIAM) à Metz.

25

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 9 Patrimoine archéologique	16 857 372 €	8 754 000 €	11 281 849 €	19 725 906 €	-5 575 523 €	10 971 906 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.2. Programme 131 : Création

L'engagement du Gouvernement en faveur de la création est réaffirmé. Les crédits du programme «Création» permettront en particulier de financer le réseau dense de lieux dédiés au spectacle vivant ou aux arts plastiques, de donner aux opérateurs les moyens de contribuer au renouvellement et à l'ouverture aux formes les plus diverses de la création et de lancer des projets d'investissements tournés vers les territoires.

Trois enjeux majeurs structurent le projet de budget pour 2015 :

- **un effort de maîtrise des dépenses des opérateurs de l'État**, au bénéfice notamment des structures pour lesquelles l'accompagnement financier est le garant de leur potentiel créatif d'exception ;
- **la poursuite d'une politique ambitieuse et ciblée d'investissement tournée vers la réhabilitation des équipements existants** qui nécessitent une remise aux normes pour rester des outils performants ;

- **la priorité donnée aux interventions, dont le niveau est maintenu**, afin d'assurer le pluralisme et le renouvellement de l'offre, et de développer les publics par une diffusion accrue des œuvres sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, la promotion de la parité, le renouvellement des générations, la diversité des formes et des esthétiques sont des objectifs prioritaires.

**734 M€**  
en faveur de la création

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 131 Création	725 594 658 €	746 273 652 €	717 776 463 €	734 304 098 €	-7 818 195 €	-11 969 554 €
Programme 131 hors Philharmonie de Paris	725 594 658 €	719 973 652 €	717 776 463 €	734 304 098 €	-7 818 195 €	14 330 446 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.2. Programme 131 : Création

##### 3.2.1. Le spectacle vivant

###### Les moyens consolidés en faveur des structures de création et des projets territoriaux

La priorité donnée aux interventions se traduit pour le spectacle vivant par une légère augmentation de 1,4 M€ des crédits d'intervention (hors Philharmonie de Paris), ainsi portés à 357 M€.

Au sein de cette enveloppe, les crédits gérés en DRAC représentent 284,1 M€ et sont globalement stabilisés.

Dans ce cadre, un effort particulier sera conduit en faveur des scènes de musiques actuelles et des scènes nationales (+0,34 M€).

Le ministère poursuit également ses efforts en faveur de l'allongement de la durée d'exploitation des œuvres et de leur diffusion afin de créer les conditions de mise en œuvre d'une économie propice au bon fonctionnement des structures ainsi que le développement et l'élargissement des publics.



## 1,4 M€

pour les structures de création  
soit 357 M€

###### L'ouverture de la Philharmonie de Paris en janvier 2015 constituera un événement majeur

Sous un double aspect : un équipement de rang international pour la représentation des œuvres de tout le champ musical sera enfin disponible sur Paris. Il assumera aussi une mission de démocratisation des publics, notamment en faveur des habitants de l'agglomération parisienne. **Pour réaliser cette ambition, la dotation de l'État en faveur de la Philharmonie est portée à 9,8 M€ en 2015.** Le financement de cette nouvelle institution sera réalisé en partenariat avec la Ville de Paris.

###### Après l'achèvement de la Philharmonie, un effort d'investissement concentré sur quelques rénovations d'envergure

L'achèvement de la Philharmonie de Paris en 2014, projet qui a nécessité un effort particulier de l'État, en partenariat avec la Ville de Paris, n'entame pas la politique d'investissement de l'État. **Ainsi, des crédits à hauteur de 15,1 M€ permettent la poursuite des chantiers prioritaires engagés.** Ces dépenses seront consacrées aux travaux dans le Théâtre national de **Chailot** dans le cadre de son schéma directeur de travaux et à la réalisation de la seconde phase de rénovation du **Théâtre national de l'Opéra-Comique**.

Un renforcement des moyens dédiés à la **mise aux normes en matière d'accessibilité, de sécurité et de fonctionnalité** des bâtiments relevant de la responsabilité de l'État sera également entreprise. Cela portera notamment sur **les façades du Centre national de la danse à Pantin**, les travaux de remise à niveau de l'outil acoustique et numérique de l'**IRCAM** et des travaux d'aménagement et de sécurité à **La Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon**.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1 Spectacle vivant	664 053 384 €	682 923 818 €	657 079 626 €	667 882 452 €	-6 973 758 €	-15 041 366 €
Action 1 Spectacle vivant hors Philharmonie	664 053 384 €	656 623 818 €	657 079 626 €	667 882 452 €	-6 973 758 €	11 258 634 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.2. Programme 131 : Création

**Des investissements en région conséquents, permettant de renouveler les outils de représentation ou de création sur tout le territoire**

**Les crédits d'investissement déconcentrés représenteront 17,6 M€ en 2015.** Ces crédits de paiement doivent permettre de clore en priorité les opérations prévues au contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013 et d'engager le soutien à de nouvelles opérations prioritaires dans le cadre du prochain CPER.

La nouvelle génération de CPER 2015-2020 inclut les principales thématiques transversales dans lesquelles le ministère pourra s'inscrire : transition écologique et énergétique, développement des outils numériques, développement économique durable. Les opérations seront pilotées en concertation avec les collectivités territoriales et dans un souci constant d'articulation avec les dispositifs nationaux et européens d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les crédits ouverts en 2015 (11,03 M€) financeront des opérations partenariales avec les collectivités territoriales, dans l'optique de maintenir à niveau le réseau de lieux. A cet égard, les opérations concerneront la réhabilitation du **CDN de Nanterre**, du Centre national des arts de la rue de Noisy-le-Sec, de la **Scène nationale « Le Phénix » à Valenciennes** et des travaux d'aménagement et de sécurité dans les SMAC d'Aquitaine ainsi que l'aménagement de studios au Centre culturel de rencontre de Noirlac.

**Les opérateurs nationaux du spectacle vivant disposeront des moyens leur permettant d'accomplir pleinement leurs missions**

**Les crédits des opérateurs nationaux du spectacle vivant sont globalement en légère augmentation en 2015 avec 270,4 M€ (+ 0,5 %).** Cependant, la répartition des moyens a été adaptée pour tenir compte des ressources mobilisables par chacune de ces institutions. Cette stabilité globale recouvre ainsi une réalité contrastée : **l'Opéra national de Paris sera amené à poursuivre ses efforts d'optimisation de ses moyens ; le renforcement des marges artistiques des théâtres nationaux justifiera a contrario une hausse globale de leurs dotations (+1,4 %).**

Enfin, l'ouverture de la Philharmonie de Paris qui fonctionnera étroitement avec la Cité de la musique et accueillera l'Orchestre de Paris, reposera sur une forte mutualisation des moyens existants.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.2. Programme 131 : Création

##### 3.2.2. Les arts plastiques

Les crédits prévus en 2015 pour les arts plastiques marquent la poursuite de l'effort de rééquilibrage en faveur de cette politique.

Ils permettent de consolider les moyens des institutions d'art contemporain en région, notamment des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), et de développer le soutien aux galeries d'art les plus fragiles dans un marché fortement concurrentiel.

Comme pour le spectacle vivant, les investissements visent à achever la création d'institutions majeures sur l'ensemble du territoire et à entretenir un patrimoine désormais important qui doit rester dans des conditions sanitaires satisfaisantes pour la présentation des œuvres au public.

**Deux priorités : le soutien au réseau des lieux de monstration et les dispositifs permettant de dynamiser la scène française**

Les DRAC bénéficieront de moyens d'intervention en fonctionnement légèrement accrus (+1,2 %) pour atteindre 18,5 M€, marquant ainsi le soutien de l'État en faveur des actions territoriales. Ces nouveaux moyens seront affectés aux FRAC de nouvelle génération pour leur permettre de poursuivre leurs missions de conservation, de développement des publics et de diffusion « hors les murs ».

**18,5 M€**  
crédits d'intervention pour  
les DRAC  1,2 %

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 2 Arts plastiques</b>	61 541 274 €	63 349 834 €	60 696 837 €	66 421 646 €	-844 437 €	3 071 812 €

**Les crédits centraux d'intervention en fonctionnement s'élèveront à 14,5 M€, en stricte reconduction** par rapport à 2014. La dotation du fonds de soutien aux galeries d'art mis en place en 2014 sera maintenue (0,8 M€), compte tenu de son importance pour le secteur. L'État répondra aux spécificités économiques de production et de diffusion des œuvres, maintenir une diversité de l'offre et développer le réseau de galeries indépendantes permettant la promotion de la scène artistique française, notamment à l'international. Le Palais de Tokyo et les autres institutions majeures financées sur crédits centraux bénéficieront de moyens stabilisés.

L'État reconduira également les moyens en faveur du soutien aux artistes et aux professionnels de l'art contemporain (allocation d'installation d'ateliers, acquisition de matériel, soutien aux expositions d'art contemporain et aux organisations professionnelles).

Enfin, la dynamisation du secteur des métiers d'art lancée avec la création de l'Institut national des métiers d'art sera également poursuivie.

**Une légère progression des ressources de fonctionnement versées aux opérateurs des arts plastiques**

Les opérateurs des arts plastiques bénéficieront d'une légère augmentation de leurs moyens. **Ainsi, leurs dotations s'établiront à 13,7 M€, en hausse de 0,3 M€, soit 2,5 %.**

Le Centre national des arts plastiques (CNAP) disposera d'une subvention en fonctionnement renforcée en 2015 (+7%) afin de

### 3. Le budget par secteur

#### 3.2. Programme 131 : Création

financer principalement les dépenses liées à la conservation des collections. La subvention destinée aux acquisitions du CNAP est quant à elle, maintenue à 2,61€ afin de préserver cette mission première de l'établissement. **Au total, les moyens attribués au CNAP en 2015 connaissent une augmentation de plus de 3,2% (0,3 M€).**

La subvention de fonctionnement du Mobilier national et des manufactures des Gobelins, Beauvais et de la Savonnerie est stable, à hauteur de 3,841€.

#### **Des crédits d'investissement orientés vers le développement des institutions, l'achèvement du réseau des FRAC et la conservation du potentiel des équipements existants**

Sèvres-Cité de la céramique bénéficiera de moyens permettant **la poursuite de la restauration du bâtiment Roux-Spitz I** destiné à accueillir la conservation du musée, un Centre national de ressources sur la céramique, un cabinet d'art graphique, ainsi que la modernisation du musée. **Le Mobilier national bénéficiera de travaux urgents de mise aux normes**, en cohérence avec son schéma directeur de rénovation.

L'ensemble de ces opérations représente **2,8 M€ sur 2015**, en augmentation de 54% par rapport à 2014.

**Une dotation dédiée aux interventions en investissement de 12,98 M€, en hausse de 18,6% par rapport à 2014**, couvrira notamment les besoins relatifs aux travaux de rénovation réalisés dans les hôtels de Montfaucon et de Caumont pour présenter **la Collection Lambert**, qui a fait l'objet d'une donation exceptionnelle par le galeriste Yvon Lambert.

#### **La construction ou la réhabilitation d'équipements dédiés à l'art contemporain en région mobilisera 4,4 M€ en 2015.**

Une grande partie de ces opérations d'investissement est menée dans le cadre des contrats de projets État-Région (CPER). Ces crédits permettront notamment de poursuivre l'effort de l'État en faveur des FRAC de nouvelle génération ainsi les centres d'art contemporain comme le Centre international du graphisme à Chaumont et la création de lieux de production pour les artistes.

**Les crédits d'investissement au Mobilier national lui permettront de procéder à des acquisitions** (œuvres d'artistes pour leur transcription en tapis, tapisserie ou mobilier). En ce qui concerne les **FRAC, une enveloppe de 2,2 M€ est dédiée pour leurs acquisitions**, enrichissant ainsi le fonds, qui comporte déjà 25 000 œuvres créées par plus de 5 000 artistes et dont un des objectifs est la présentation au public de la création contemporaine sur tout le territoire.

Enfin, l'État poursuivra sa politique de **commande publique** d'œuvres avec une dotation à hauteur de 1,741€.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Les missions du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » qui recouvrent l'enseignement supérieur, la démocratisation culturelle et l'ouverture à l'international nécessitent, du fait même de leur transversalité, une approche unifiée et coordonnée. En ce sens, le programme tisse le lien indispensable entre les différentes disciplines comme entre les différents acteurs et partenaires œuvrant au sein des territoires, en assurant les financements de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, ses missions sont un des principaux leviers pour mettre concrètement en œuvre la priorité accordée à la jeunesse par le Gouvernement.

Le programme mutualise également les fonctions de soutien de l'ensemble des services du ministère (ressources humaines, systèmes d'information, logistique, etc.).

Ce programme connaît une évolution positive de ses crédits en 2015 (+0,9%), ce qui lui permettra de faire face aux importants défis à relever au cours du prochain triennal en poursuivant le renforcement des établissements d'enseignement supérieur culture et de leur intégration dans le schéma européen LMD, rénovation et mise en accessibilité du parc des écoles, soutien accru à la politique d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec les collectivités territoriales.

Ainsi, les principales orientations de ce programme, malgré un contexte budgétaire contraint, sont en reconduction ou en augmentation par rapport à 2014 :

- **dans une enveloppe de moyens globalement stable, l'enseignement supérieur bénéficie d'une augmentation de 2,3% de ses moyens de fonctionnement.** Quant aux bourses et aides aux étudiants, les évolutions de leur mode de calcul entraînent une hausse de plus de 14% de la dotation ;
- les moyens accordés à l'action internationale sont reconduits ;
- **les crédits de l'action d'éducation artistique et de démocratisation culturelle progressent de 2,5 M€ et 6,5 %, soit une augmentation de 33 % des crédits du Plan en faveur de l'EAC, sur les trois dernières années.**

Les crédits dédiés au fonctionnement du ministère sont stabilisés par rapport à 2014 pour permettre à ce dernier d'assurer la continuité de ses missions tout en poursuivant ses efforts de rationalisation et de mutualisation de ses moyens.

La masse salariale du ministère augmente quant à elle légèrement (+0,7% avant transferts) tenant compte du schéma d'emplois, des effets de glissement/vieillesse/technicité (GVT) et d'une amorce de la remise à niveau de la politique catégorielle et indemnitaire.

  
**0,9%**  
pour le programme 224  
(hors contribution au CAS pensions)

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 224 « Transmission des savoirs » hors titre 2	422 992 425 €	431 133 917 €	427 827 512 €	436 873 827 €	4 835 087 €	5 739 910 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

##### 3.3.1. L'enseignement supérieur

###### La priorité à la jeunesse et la poursuite de l'effort consacré à l'enseignement supérieur culture

Les 101 établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication (nationaux et territoriaux) forment plus de 36 000 étudiants dans cinq domaines (architecture, arts plastiques, spectacle vivant, patrimoine, cinéma/audiovisuel). Ce réseau de l'enseignement supérieur culture rassemble des formations d'excellence, ancrées dans des réalités professionnelles exigeantes et porteuses de créativité et d'innovation, garantissant ainsi le rayonnement et l'attractivité de la France dans ce secteur.

Ils bénéficient au PLF 2015 d'un budget (y compris investissement et hors masse salariale) de 266 M€, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2014. Les subventions en fonctionnement et en équipement connaissent une augmentation de 1,3% par rapport à l'exercice précédent, permettant de conforter la situation financière de ces établissements.

Les crédits obtenus permettent ainsi de consolider l'intégration des formations culture dans le schéma Licence Master Doctorat (LMD), de poursuivre les investissements nécessaires à leur développement,

de financer les bourses et aides aux étudiants et enfin d'améliorer la situation juridique des intervenants enseignants, en application de la loi dite « Sauvadet ».

###### Une concentration des moyens du ministère sur les formations professionnalisantes

Tous les secteurs de l'enseignement supérieur culture (ESC) sont aujourd'hui intégrés dans le schéma LMD et s'inscrivent dans les évolutions nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en cohérence de l'ESC se poursuit dorénavant au niveau de la recherche, dont la reconnaissance de la valeur scientifique dans le domaine de la création et du patrimoine a nettement progressé, le domaine de l'architecture appliquant déjà depuis 2005 intégralement le schéma LMD.

Les premiers doctorants en art se sont engagés à la rentrée 2012 dans le cursus ouvert par l'initiative d'excellence (IDEX) Paris Sciences et Lettres à laquelle appartiennent les grandes écoles parisiennes de la création, ENSBA, ENSAD, CNSMDP, CNSAD, ENSMIS. Dans le domaine du patrimoine, les partenaires de l'IDEX Paris Novi Mundi Université, dont l'Institut national du Patrimoine et Paris I, élaborent un doctorat consacré aux métiers de la conservation. La multiplication des partenariats, singulièrement avec les universités au sein des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), atteste de l'insertion de l'ESC et de son attractivité, hors du champ strictement culturel.

101 établissements  
d'enseignement supérieur

36 000 étudiants

budget de **266 M€**  
(hors masse salariale)

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action ESC	254 059 564 €	263 939 564 €	255 425 063 €	266 161 965 €	1 365 499 €	2 222 401 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Cet effort en faveur des formations professionnalisantes conduit aussi le ministère à **concentrer ses moyens financiers sur les seuls Conservatoires à rayonnement départemental et régional (CRR et CRD) qui sont adossés à des Pôles supérieurs d'enseignement du spectacle vivant.**

Les aides individuelles aux élèves de ces établissements sont en revanche maintenues pour tous les établissements d'enseignement spécialisé, afin de ne pas fragiliser le recrutement de ces structures parmi des populations à faibles revenus.

**Des efforts importants pour améliorer la qualité de vie et de travail des étudiants**

**Le montant des bourses sur critères sociaux et des aides délivrées par le ministère augmente de 14,5% entre 2014 et 2015, atteignant 35,9 M€.** Le ministère applique les critères déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : € 10 mois de bourses sur critères sociaux depuis la rentrée universitaire 2011, création de l'échelon 0 bis et de l'échelon 7 depuis la rentrée 2013, financement des aides au mérite pour les étudiants qui en bénéficient déjà. Ces crédits permettent également de financer les aides à la mobilité et les allocations d'études spécialisées (AES) versées aux étudiants doctorants des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), le fonds national d'aides d'urgence annuelles (FNAUA) et les frais de gestion du CNOUS.

**Les dépenses d'investissement destinées aux établissements d'ESC s'élèvent à 27,49 M€ (+ 25 % par rapport à 2014).** Cet effort important est nécessaire, eu égard à l'importance

du parc d'écoles sous la tutelle du ministère et de la dégradation de son état sanitaire. Ces crédits permettront la poursuite d'opérations déjà engagées comme les travaux de l'école d'architecture de Clermont-Ferrand. **Des travaux et des études seront également lancés sur les écoles d'architecture de Toulouse et Marseille.**

Dans le domaine des arts plastiques, l'Etat poursuivra le financement du projet ARTEM (Art, Technologie, Management) à Nancy, des projets concernant l'École nationale supérieure des Beaux-Arts et l'École nationale supérieure de la photographie à Arles.

Dans le domaine du spectacle vivant, le ministère poursuivra en 2015 les travaux engagés sur l'Institut international de la marionnette à Charleville-Mézières, le Centre national des arts du cirque à Châlons-en-Champagne, ou le Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle à Bagnolet. Le ministère procédera également à la réalisation des travaux d'urgence sur les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon.



**14,5%**

du montant des bourses  
sur critères sociaux et des aides



**25%**

des dépenses d'investissement  
des établissements d'ESC

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

##### 3.3.2. L'éducation artistique et culturelle et l'accès à la culture

##### Un plan spécifique pour l'éducation artistique et culturelle pour favoriser le rapprochement des jeunes de la création et du patrimoine

La priorité accordée par le ministère à la jeunesse est aussi réaffirmée par le nouvel élan souhaité pour le **plan en faveur de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) initié en 2013, doté de 7,5 M€ en 2014 et 10 M€ en 2015**. Ce plan s'est développé grâce à un nouveau cadre de référence qui permet ainsi à chaque jeune de bénéficier de propositions cohérentes entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. En effet, l'EAC s'inscrit dans la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, qui a été appliquée par l'institution d'un « parcours d'éducation artistique et culturelle ».

Ce parcours favorise la construction d'une politique d'EAC qui traite de l'ensemble des temps de vie de la petite enfance à l'université, en recherchant la cohérence des actions proposées aux jeunes tout en tenant compte de leurs pratiques culturelles effectives. En 2013, près de 29% des élèves scolarisés dans le primaire et le secondaire ont ainsi bénéficié d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Le ministère s'est efforcé d'associer l'ensemble des acteurs publics (collectivités territoriales, autres ministères menant des actions éducatives) ou privés (équipes artistiques, associations) afin de construire un partenariat élargi partant des territoires, de leurs acquis et potentiels propres, pour les développer sans promouvoir pour autant un modèle uniforme.

Enfin, une attention particulière a été portée aux jeunes scolarisés dans les lycées professionnels, en apprentissage et insérés dans la vie professionnelle ou en situation de réinsertion.

**Les moyens supplémentaires dédiés au plan EAC permettent d'atteindre un budget total de 40,7 M€, auxquels s'ajoutent 36,33 M€ dédiés à l'accès à la culture pour tous.**

Enfin, cette politique bénéficie aussi des actions assurées par les institutions culturelles du ministère, notamment les établissements publics et les structures labellisées et réseaux soutenus en région, comme ceux du spectacle vivant et des arts plastiques.

Les crédits d'accès à la culture et de l'EAC sont très majoritairement (87% et 93%) délégués aux Directions régionales des affaires culturelles et accompagnent les démarches des collectivités territoriales qui développent leur action dans un cadre contractuel pluriannuel (projet éducatif territorial, convention de développement culturel, plan local d'éducation artistique et culturelle, contrat local d'éducation artistique, contrat de ville etc.).

**40,7 M€**  
pour l'éducation artistique  
et culturelle  
↑ **2,5 M€ (+6,5 %)**

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 EAC	78 874 365 €	78 874 365 €	79 184 365 €	79 184 365 €	310 000 €	310 000 €

## 3. Le budget par secteur

## 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

## 3.3.3. L'action culturelle internationale

**La diffusion de la culture française hors de nos frontières et l'accueil d'artistes étrangers pour conforter le rayonnement culturel de la France et son attractivité**

La stabilité des crédits dévolus à cette action permettra au ministère d'assurer la continuité de ses missions internationales qui sont de trois ordres :

- la politique de diffusion des cultures étrangères en France et l'accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France
- le renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles (convention France-Unesco, réseaux professionnels internationaux de la culture, relais Culture Europe, etc.).
- la promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger dans le domaine du livre, de la musique et de l'architecture.

Au total, ces actions bénéficieront de 6 M€ de crédits.

« Il faut consolider la capacité de la France à faire rayonner son modèle culturel à l'international »

**Fleur Pellerin,**  
ministre de la Culture et de la Communication

25 septembre 2014

.35

**6 M€**

pour l'action culturelle internationale

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 6 action internationale	5 992 059 €	5 992 059 €	5 992 059 €	5 992 059 €	- €	- €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

##### 3.3.4. Les moyens de fonctionnement du ministère et la masse salariale

##### La stabilisation en valeur des moyens de fonctionnement nécessite la poursuite des efforts d'optimisation de la gestion

Les moyens des fonctions de soutien du ministère, regroupés sur le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », sont stabilisés par rapport à 2014 après avoir subi une baisse importante depuis 2007 (-20 % environ sur le fonctionnement entre 2007 et 2014). Cette stabilisation est appréciable dans le contexte général de redressement des comptes publics mais implique aussi de conduire des efforts importants, du fait des hausses des taxes, des loyers et autres charges immobilières, des fluides, etc. Ainsi, l'administration devra poursuivre une démarche d'amélioration de la qualité de service, de maîtrise des dépenses et de participation à la modernisation de la fonction publique. Cette poursuite de la réflexion sur ses implantations immobilières, démarche achats, maîtrise des frais généraux, rationalisation des outils de communication en ligne, rationalisation du schéma directeur informatique, etc.

L'ensemble de ces travaux sera conduit dans le cadre des programmes de modernisation de l'action de l'Etat et de revue des missions de

l'Etat. Ce dernier, lancé par le Gouvernement en septembre 2014, doit aboutir à un plan par ministère en février 2015.

Dans le cadre de l'action menée pour réduire les dépenses publiques, le ministère continue de participer et de rechercher activement le développement de l'open source, sur lequel seront fondés la plupart des développements réalisés dans les prochaines années.

Enfin, la stratégie ministérielle de développement durable du ministère et le plan d'action associé seront actualisés pour tenir compte de la nouvelle stratégie nationale de transition écologique pour le développement durable.

##### Une politique active d'entretien du patrimoine utilisé par le ministère et de modernisation de ses installations d'outre-mer

Les moyens en investissement destinés à la rénovation des bâtiments d'administration centrale et déconcentrée connaissent un effort particulier sur 2015. Au-delà de la poursuite des opérations de rénovation entreprises sur les bâtiments du Palais-Royal, le ministère attache une importance particulière à l'entretien des bâtiments des directions régionales, notamment outre-mer. **Ainsi, 2015 verra la finalisation de la re-localisation de la DAC Guyane et de l'installation de la DAC Mayotte** ainsi que le lancement des travaux sur la **DAC Guadeloupe** (en co-financement avec le programme Patrimoines). Il faut noter que l'installation de l'administration dans des locaux classés ou remarquables constitue une opération de valorisation du patrimoine de l'Etat.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 7 support	84 066 437 €	82 327 929 €	87 226 025 €	85 535 438 €	3 159 588 €	3 207 509 €

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

**Une légère augmentation de la masse salariale du ministère, sous l'effet conjugué du schéma d'emplois, du GVT et d'une amorce de la remise à niveau de la politique catégorielle et indemnitaire**

**Les crédits de titre 2, hors compte d'affectation spéciale « pensions civiles », s'élèveront au PLF 2015 à 460,45 M€ avant transferts et 462,35 M€ après transferts**, en augmentation par rapport au montant de la LFI 2014 respectivement de +0,7% et +1,1%. Les crédits de titre 2, y compris le compte d'affectation spéciale « pensions civiles », seront de 658,54 M€ avant transferts et 662,09 M€ après transferts.

Le budget 2015 prend en compte la rémunération des personnels en place, ainsi que l'évolution des grands déterminants de la masse salariale permettant d'assurer le financement de la carrière des agents et les transferts de crédits réalisés depuis le titre 3 en raison des titularisations de personnels contractuels des opérateurs dans le cadre de la loi dite « Sauvadet ».

Une enveloppe est prévue au titre des mesures catégorielles, statutaires et indemnitaires. Elle sera consacrée à la poursuite des

mesures engagées et au financement des mesures interministérielles et permettra également d'engager une amélioration de la carrière et de la situation indemnitaire des personnels du ministère de la Culture et de la Communication.

**Emplois et masse salariale du titre 2 (emplois rémunérés par l'État)**

**Le plafond d'emplois du ministère de la Culture et de la Communication**, regroupant la mission « Culture », la mission « Médias, livre et industries culturelles » ainsi que le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission Recherche et enseignement supérieur, **s'élèvera en 2015 à 10 882 équivalents temps plein travaillés (ETPT) avant transferts, en diminution de 50 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé en LFI 2014**. Après transferts, le plafond d'emplois 2015 s'élèvera à 10 961 ETPT, tenant compte des transferts d'emplois du titre 3 (opérateurs) vers le titre 2, à la suite des 79 titularisations effectuées dans le cadre de la loi dite « Sauvadet ».

Cette évolution du plafond d'emploi résulte de l'application d'un schéma d'emploi prévoyant un effort de réduction des effectifs à hauteur de 45 ETP, qui reproduit celui réalisé en 2014 (-43 ETP), après 55 ETP supprimés en 2013.

**Toutefois, le schéma d'emploi 2015 est au total positif (+15 ETP)** grâce aux moyens provisionnels qui sont prévus pour l'extension des horaires d'ouverture des grands musées. Par ailleurs, les effectifs de l'enseignement supérieur, des directions régionales des affaires culturelles et les emplois placés au contact du public dans les musées et monuments nationaux seront préservés.

En M€	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnels HCAS	457,42	457,42	460,45	460,45	3,03	3,03
Personnels CAS	200,20	200,20	198,09	198,09	-2,11	-2,11
Total général	657,62	657,62	658,54	658,54	0,91	0,91

### 3. Le budget par secteur

#### 3.3. Programme 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Les suppressions d'emplois porteront ainsi majoritairement sur l'administration centrale.

**Le plafond des emplois rémunérés par les opérateurs (titre 3) s'élèvera à 18764 ETPT en 2015 avant transferts et mesures de périmètre. Cette évolution résulte d'une diminution de 113 ETPT par rapport à 2014**, dont une partie (65 ETPT) correspond à des emplois vacants. Ciblé sur un nombre limité d'opérateurs, l'effort de maîtrise des effectifs est ainsi allégé par rapport aux années précédentes. Au-delà, une mesure de périmètre (54 ETPT) permet de transformer les bases budgétaires actuellement affectées, sous statut de droit privé, à la gestion de la salle Pleyel et à l'association Philharmonie de Paris, afin de disposer de l'ensemble des moyens nécessaires à l'ouverture de la nouvelle institution. Après cette mesure, la diminution nette des emplois des opérateurs s'établit donc à 59 ETPT.

Après transferts (-76 ETPT) et mesures de périmètre (+54), le plafond des emplois des opérateurs sur titre 3 s'élève à 18743 ETPT.

En 2015, l'effort net global en emplois du ministère (titres 2 et 3) avant transferts et mesures de périmètre s'élève donc à 98 ETPT, se décomposant en une baisse de 113 ETPT sur les emplois des opérateurs et une augmentation de 15 ETP sur les emplois rémunérés par l'État, tenant compte des moyens prévus pour l'ouverture sept jours sur sept des grands établissements muséaux.

#### 3.4. Programme 334 : Livre et industries culturelles

##### 3.4.1. Livre et lecture

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 334 « Livre et industries culturelles »	315 483 400 €	261 689 500 €	271 527 775 €	268 554 659 €	-43 955 625 €	6 865 159 €

**En 2015, une évolution liée pour l'essentiel à la variation des crédits d'investissement dédiés à l'opération de rénovation du site Richelieu de la Bibliothèque nationale de France.**

Ceux-ci fluctuent chaque année en fonction des besoins réels et de l'avancement des travaux. Cette variation explique essentiellement la baisse enregistrée en AE (261,2 M€ en 2015 contre 305,6 M€ en 2014) et la progression en CP (258,2 M€ en 2015 contre 251,2 M€ en 2014, soit une hausse de 2,8%).

La rénovation du quadrilatère Richelieu, site historique de la BnF, a pour objectif premier la rénovation complète des bâtiments et des équipements du site Richelieu afin de mieux assurer la sécurité des personnes et des biens et la sûreté des collections patrimoniales. Son deuxième objectif consiste à renouveler et à moderniser les services offerts aux publics pour constituer un grand pôle de ressources en histoire de l'art. La rénovation des salles de lecture, augmentation du nombre de places, nouvelles surfaces d'accueil et de rencontres pour le public, en particulier les jeunes. L'achèvement de la 1<sup>ère</sup> phase du projet permettra une réouverture partielle du site Richelieu rénové dans le courant de l'année 2015.

Au-delà de cette opération majeure, les crédits inscrits en faveur du livre et de la lecture en 2015 permettront aussi de **financer davantage les dépenses d'investissement de sécurité ou d'entretien bâtiminaire de la Bibliothèque nationale de France (BnF), notamment sur son site de Tolbiac**, grâce à une augmentation exceptionnelle de la subvention d'investissement de l'établissement sur la période (**18 M€ par an sur la période 2015-2017**). **Le projet majeur de rénovation et de transformation de la Bibliothèque publique d'information sera lancé : destiné à améliorer la qualité de service rendu aux lecteurs (10 M€ d'autorisations d'engagement ouverts en 2015)**, il est élaboré en lien avec le Centre Pompidou. Le projet de rénovation de la BPI renforcera son attractivité, accroîtra sa visibilité au sein du Centre Georges Pompidou, et lui permettra de s'affirmer aussi comme une bibliothèque numérique d'excellence, capable de fédérer les dynamiques en région des bibliothèques de collectivités territoriales.

Les crédits d'intervention mobilisés à l'appui de la politique du livre au niveau déconcentré sont maintenus en 2015 à leur niveau de 2014, soit 10,2 M€. Le ministère poursuit en la matière une stratégie innovante, privilégiant la conclusion de partenariats structurants entre l'État, les collectivités territoriales et les associations de développement de la lecture. Ainsi, 73 « Contrats territoires lecture » ont été conclus à ce jour, pour une durée moyenne de 3 ans, avec pour objectif de garantir la qualité et la cohérence du développement de la lecture publique, en particulier dans les territoires où l'offre de lecture est la plus réduite.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.4. Livre et industries culturelles

Par ailleurs, les effets de la réforme du concours particulier des bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD), conduite depuis 2010 (décret n° 2010-767 du 7 juillet 2010 et décret n° 2012-717 du 7 mai 2012), déjà perceptibles depuis 2013 devraient se confirmer en 2015 sur deux aspects : le développement du numérique dans les bibliothèques, en particulier dans le cadre de « Contrats numériques » conclus avec les collectivités territoriales, et fondés sur les services aux usagers utilisant les outils numériques et sur des collections numériques ; le renforcement du soutien aux investissements en faveur de l'accessibilité des équipements et des services aux personnes en situation de handicap.

Si ces crédits sont inscrits au budget du ministère de l'Intérieur (programme 122), l'instruction des dossiers est conduite par les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication, en lien avec les préfetures. En 2015, les crédits de la DGD devraient se monter à 80,4 M€.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Action 1 Livre lecture</b>	305 002 400 €	251 208 500 €	261 225 635 €	258 252 519 €	-43 776 765 €	7 044 019 €

#### Les conventions territoriales en cours CNL/DRAC/Conseils régionaux.

En complément, le Centre national du livre (CNL), souhaite renforcer sa politique territoriale. Dans ce cadre il a initié en 2014 un dispositif contractuel spécifique entre l'État (DRAC et CNL) et les conseils régionaux dont l'objectif est le soutien aux acteurs de la chaîne du livre. Les parties interviennent à parité selon le principe du 1€ pour 1€.

Ce positionnement volontaire et original pour le soutien à l'économie du livre, dans un contexte économique peu favorable, permet de stimuler le secteur sur la base d'une stratégie et d'une évaluation communes, ainsi que d'une mutualisation des moyens grâce à l'effet levier du 1 pour 1.

Fin 2014, 3 conventions devraient avoir été signées entre le CNL, la DRAC et les régions suivantes : l'Aquitaine, la Bretagne et la région Centre.

Pour 2015, sont en préparation des conventions territoriales avec les régions suivantes : Haute-Normandie, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Nord-Pas de Calais, toujours selon les mêmes principes de fonctionnement.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.4. Livre et industries culturelles

## 10,3 M€

en faveur des industries culturelles

##### 3.4.2. Les industries culturelles.

##### Le soutien du développement des industries culturelles et du renouvellement de la création.

Les crédits ouverts en LFI 2015 en faveur des industries culturelles s'élèvent à 10,3 M€. Ils sont quasiment stables par rapport à la LFI 2014.

La HADOPI disposera d'un budget reconduit par rapport à la LFI 2014 (6 M€), qui doit permettre de maintenir en 2015 le périmètre de ses missions actuelles.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 2 Industries culturelles	10 481 000 €	10 481 000 €	10 302 140 €	10 302 140 €	-178 860 €	-178 860 €

Dans le domaine de la musique enregistrée, seront aidées les structures qui favorisent la création, la diffusion et la formation des artistes dans les répertoires variés des musiques actuelles et classiques. Des soutiens seront également apportés à des événements ou prix tels que Les Victoires de la musique, qui favorisent l'émergence de jeunes talents dans différents genres (jazz, classique, variétés). Des mesures ciblées sur certains acteurs de la filière musicale, notamment les producteurs indépendants et plateformes de musique en ligne, garants du maintien de la diversité culturelle et du renouvellement des talents, seront reconduites.

Les crédits alloués à l'action des DRAC pour la diffusion d'œuvres cinématographiques (financement de festivals et de réseaux de salles notamment) sont stabilisés en 2015.

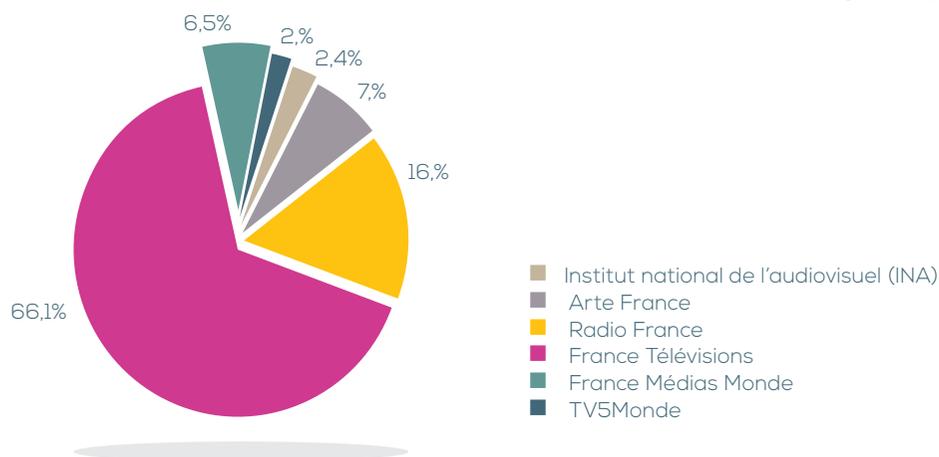
### 3. Le budget par secteur

#### 3.5. L'audiovisuel public

##### Des concours alloués à l'audiovisuel en 2015 par le projet de loi de finances en légère progression par rapport à la loi de finances initiale 2014 (+0,3%).

Les crédits issus de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle, CAP), et portés par le compte de concours financier (CCF) «Avances à l'audiovisuel public», sont en progression de 3,3% par rapport à 2014 (soit +113,3 M€) : ils atteindront 3 591,4 M€ en PLF 2015. Le montant de la contribution à l'audiovisuel public passera de 133 M€ à 136 M€ en métropole, d'une part du fait de son indexation sur l'inflation (+1 euro), et d'autre part par du fait d'une revalorisation exceptionnelle de 2 euros.

##### Allocation des ressources de la contribution à l'audiovisuel public



Dans le même temps les crédits issus du budget général, inscrits au programme 313 «Contribution à l'audiovisuel public et à la diversité radiophonique» sont en retrait de -€02,7 M€ (-35,2%) à 189,4 M€ dans le PLF 2015, contre 292,1 M€ dans la LFI 2014 (hors réserve parlementaire). L'accélération de la diminution de la part du budget général dans le financement de l'audiovisuel public traduit la volonté de Gouvernement de renforcer l'indépendance des sociétés de l'audiovisuel public, tout en les faisant participer à l'effort général de maîtrise de la dépense publique.

Au total, la ressource publique affectée au secteur en PLF 2015 est de 3 780,8 M€, en progression très modérée de 10,6 M€ par rapport à la LFI 2014 (0,3%).

Dans un souci de simplification, la totalité du financement audiovisuel portée par le budget général a été affectée à France Télévisions dont la subvention augmente optiquement de 40,7 M€.

#### Évolution des ressources publiques allouées à l'audiovisuel public (en M€ HT)

	LFI 2014	Évolution 2014/2013	PLF 2015	Évolution 2014/2015	Évolution 2015/2014
	HT	%	HT	HT	%
<b>Institut national de l'audiovisuel (INA)</b>	69,49	-22,7%	89,00	19,51	28,1%
<b>ARTE France</b>	260,47	-0,8%	261,75	1,28	0,5%
<b>Radio France</b>	601,89	-0,6%	601,76	-0,13	0,0%
<b>France Télévisions</b>	2 492,55	-0,4%	2 481,04	-11,51	-0,5%
<i>dont ressources issues de la CAP (ex-redevance)</i>	2 379,85	5,6%	2 320,63	-59,22	-2,5%
<i>dont crédits du budget général</i>	112,71	-54,7%	160,42	47,71	42,3%
<b>France Médias Monde</b>	240,27	1,0%	242,00	1,73	0,7%
<i>dont ressources issues de la CAP (ex-redevance)</i>	166,36	0,4%	242,00	75,64	45,5%
<i>dont crédits du budget général alloués à AEF</i>	73,90	2,4%	0,00	-73,90	-100,0%
<b>TV5MONDE</b>	76,23	1,6%	76,23	0,00	0,0%
<b>Total contribution à l'audiovisuel public</b>	3 478,06	3,0%	3 591,37	113,31	3,3%
<b>Total crédits budgétaires</b>	262,84	-33,6%	160,42	-102,43	-39,0%
<b>Total général</b>	<b>3 740,90</b>	<b>-30,6%</b>	<b>3 751,79</b>	<b>10,88</b>	<b>0,3%</b>
<b>Ressources publiques allouées aux autres organismes audiovisuels (en M€)</b>					
<b>CIRT</b>	0,50	-50,0%	0,00	-0,50	-100,0%
<b>Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale</b>	28,80	-1,2%	29,00	0,20	0,7%
<b>Total CCF pour l'ensemble de l'audiovisuel</b>	3 478,06	3,0%	3 591,37	113,31	3,3%
<b>Total Budget général pour l'ensemble de l'audiovisuel</b>	292,14	-31,4%	189,42	-102,73	-35,2%
<b>Total</b>	<b>3 770,20</b>	<b>-28,4%</b>	<b>3 780,79</b>	<b>10,58</b>	<b>0,3%</b>

### 3. Le budget par secteur

#### 3.5. L'audiovisuel public

##### → France Télévisions

**France Télévisions : une dotation publique totale de 2 481 M€ HT, en baisse de 0,5 % par rapport à la LFI 2014.**

Cette dotation est répartie comme suit : 160,4 M€ à partir du programme 313 du budget général et 2 320,6 M€ (2 669,4 M€ TTC) à partir du programme 841 du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

France Télévisions poursuivra en 2015, dernière année d'exécution de l'avenant 2013-2015 au contrat d'objectifs et de moyens, les efforts financiers qu'elle a engagés, tout en assurant la réalisation de ses missions de service public.

##### → Radio France

**Radio France : une dotation publique totale de 601,8 M€ HT (614,4 M€ TTC) issues de la CAP, stable par rapport à la LFI 2014.**

L'entreprise et l'État ont engagé la négociation du contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019 qui devra permettre de renforcer l'identité des antennes, d'adapter l'offre de Radio France aux nouveaux usages et de définir une politique culturelle ambitieuse à l'occasion de l'ouverture du nouvel auditorium de la Maison de la Radio. La négociation d'un nouvel accord collectif d'entreprise et l'achèvement du chantier de réhabilitation de la Maison de la Radio constitueront également deux enjeux majeurs de ce contrat d'objectifs et de moyens.

##### → ARTE France

**ARTE France : une dotation publique totale de 261,8 M€ HT (267,2 M€ TTC) issue de la CAP, en hausse de 0,5 % par rapport à la LFI 2014.**

Cette hausse d'environ 1,3 M€ permettra à ARTE d'augmenter son investissement dans les programmes tout en poursuivant le développement d'une offre numérique complète, innovante et complémentaire de l'antenne. Cette dynamique éditoriale a vocation à conforter la relance des audiences initiée en 2012.

##### → France Médias Monde

**France Médias Monde (FMM) : une dotation publique totale 242 M€ HT (247,1 M€ TTC), issue intégralement de la CAP, en hausse de 0,7 % par rapport à la LFI 2014.**

Cette dotation est conforme au contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2013. Dans un contexte budgétaire pourtant très contraint, le Gouvernement accorde à France Médias Monde les moyens nécessaires, d'une part, à l'affirmation du caractère référent de ses médias par l'enrichissement de leurs grilles de programmes, et, d'autre part, à la consolidation des antennes dans les zones d'influence prioritaires que sont le Maghreb, l'Afrique subsaharienne, et le Moyen-Orient.

En 2015, conformément aux engagements du COM 2013-2015, France Médias Monde poursuivra la consolidation de la couverture mondiale de France 24 et continuera à adapter ses programmes radiophoniques aux attentes de ses publics, notamment par le déve-

### 3. Le budget par secteur

#### 3.5. L'audiovisuel public

veloppement de programmes en langue locale. La société renforcera sa stratégie de diffusion sur tous les supports numériques.

##### → TV5Monde

**TV5Monde : une dotation publique totale de 76,2 M€ HT (77,8 M€ TTC) issues de la CAP, en stabilité par rapport à la LFI 2014.**

La stabilité de la dotation budgétaire doit permettre à TV5Monde de mettre en œuvre les grands projets définis dans son plan stratégique 2014-2016.

Ainsi, TV5Monde poursuivra en 2015 sa stratégie visant à adapter son réseau de distribution aux attentes des publics au moyen de l'extension de sa diffusion en HD, notamment en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique francophone. TV5Monde renforcera également la présence de programmes propres sur ses grilles et proposera une programmation généraliste, axée sur la culture, afin de proposer une offre clairement différenciée des chaînes d'information internationale en langue française.

##### → Institut national de l'audiovisuel

**Institut national de l'audiovisuel (INA) : une dotation publique totale de 89 M€ HT (90,9 M€ TTC) issues de la CAP, en hausse de 28,1 % par rapport à la LFI 2014.**

La dotation publique de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) avait fortement baissé en 2014, en raison d'un prélèvement exceptionnel de 19,8 M€ opéré sur son fonds de roulement. Conformément à l'engagement pris par l'État, **il est proposé en 2015 de rétablir cette dotation à un niveau comparable à celui des années antérieures à 2014, ce qui explique cette forte progression.**

Dans ce contexte, l'État et l'établissement ont engagé des négociations en vue de formaliser **le contrat d'objectifs et de moyens 2015-2019** qui devra notamment permettre la consolidation des activités historiques de conservation et de valorisation du patrimoine audiovisuel français et le développement de nouvelles activités fondées sur l'expertise technologique et numérique de l'INA, ainsi qu'une implantation immobilière adaptée à l'ensemble de ses services et de ses missions.



**28,1%**

de dotation de l'État pour l'INA  
soit **90,9 M€**

### 3. Le budget par secteur

#### 3.6. Les radios associatives

**En 2015, dans un contexte budgétaire difficile, le soutien de l'État aux radios associatives s'élèvera à 29 M€, contre 28,8 M€ en 2014.**

Le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) verse les aides dont bénéficient près de 650 radios associatives. Cette augmentation de 0,7 % de la dotation du FSER, intégralement destinée au soutien prévu par la loi aux radios associatives, permettra de tenir compte de l'augmentation du nombre de radios associatives autorisées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel éligibles aux aides, dans un contexte de diminution de leurs autres ressources.

Médias audiovisuels de proximité, couvrant l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultramarin, les radios associatives remplissent une mission de communication sociale de proximité primordiale. Elles sont un élément unificateur, animant la vie locale et réservant une large part de leur programmation à des cultures minoritaires, à de nouveaux talents artistiques ou encore à des campagnes d'intérêt général.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.7. La presse

**Une priorité budgétaire claire en faveur de l'Agence France-Presse, « champion national » et atout stratégique pour notre pays dans le marché mondialisé de la production d'information.**

L'année 2014 a permis de sécuriser le financement public de l'agence au regard du droit communautaire de la concurrence et d'élaborer les moyens de financement de ses investissements d'avenir.

**Le budget 2015-2017 marque un effort sensible en faveur de l'AFP, de + 2 M€ en 2015** qui sera poursuivi à hauteur de 0,8 M€ en 2016 et + 0,4 M€ en 2017. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2014-2018, qui devra être finalisé d'ici la fin 2014, permettra de présenter les objectifs ambitieux de modernisation et d'innovation rendus possibles grâce à cette dynamique positive des pouvoirs publics.

**La mise en œuvre de la réforme des aides à la presse menée en 2014 au profit du soutien à l'innovation et des projets mutualisés de la presse d'information politique et générale.**

Le décret du 23 juin 2014 portant réforme des aides à la presse a profondément rénové le fonds stratégique pour le développement de la presse, en fusionnant ses trois sections initiales (modernisation industrielle, innovations technologiques et nouveaux lectorats), afin de mettre fin au cloisonnement entre les aides destinées à la presse imprimée ou numérique, et en le réorientant résolument vers le soutien à l'innovation et aux projets mutualisés de la presse d'information politique et générale (IPG). Par ailleurs, le décret renforce la gouvernance des aides : les conventions-cadres avec les principaux titres de presse sont généralisées et les engagements souscrits

par les éditeurs sont renforcés, avec une faculté de suspension du versement des aides en cas de non-respect de ceux-ci.

La priorité accordée à la modernisation du secteur de la presse **se traduit ainsi par le maintien d'un soutien important (très légère baisse de 500 k€) au fonds stratégique pour le développement de la presse, avec une dotation à 30,45 M€ en 2015**, afin que ce fonds rénové puisse résolument jouer son rôle dans l'accompagnement de la presse.

La réflexion sur les modes de diffusion de la presse sera poursuivie. La mission confiée à l'inspection générale des affaires culturelles, à l'inspection générale des finances et au conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies pour étudier les pistes permettant d'assurer une plus forte complémentarité entre modes de diffusion de la presse (portage, postage et vente au numéro) avait pour objet d'examiner, en lien avec les acteurs du secteur, les options d'évolution des schémas organisationnels de la diffusion de la presse papier. Ces options pourraient prévoir une évolution du système des aides, envisageable fin 2015 avec la fin des accords tripartites entre l'État, la presse et La Poste sur les tarifs postaux de presse.

**Dans cette attente, l'État continuera de soutenir le portage avec un maintien du niveau de l'aide à 36 M€ sur la période 2015-2017**, en raison de son caractère stratégique pour la presse, notamment la presse d'IPG. L'aide sera toutefois réformée pour mieux inciter au portage multi-titres et favoriser résolument le développement des abonnés portés.

  
**2 M€**  
Soutien pour la modernisation de l'AFP

## 3. Le budget par secteur

## 3.7. La presse

**La poursuite de l'engagement de l'État en faveur du pluralisme.**

L'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires, l'aide aux quotidiens régionaux départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces et l'aide à la presse hebdomadaire régionale verront ainsi leurs **dotations stabilisées sur la période 2015-2017, pour un total de 11,475 M€.**

**L'accompagnement de la restructuration de Presstalis.**

L'aide à la modernisation et la distribution de la presse quotidienne nationale, ciblée sur la presse d'information politique et générale, est cruciale pour organiser l'acheminement et la diffusion des titres de presse sur l'ensemble du territoire dans un contexte de déclin de la diffusion papier. Un montant stable de 18,85 M€ y sera consacré sur la période 2015-2017.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 180 « Presse »	256 826 014 €	256 826 014 €	255 118 846 €	255 118 846 €	-1 707 168 €	-1 707 168 €

**Hors transferts, l'essentiel de l'évolution du programme s'explique par les variations mécaniques de crédits liés à l'évolution des dispositifs sociaux** : exonérations de charges sociales patronales des vendeurs colporteurs de presse (à la hausse de 1,3 M€), aide à la modernisation sociale de la presse quotidienne IPG (en baisse de 5,57 M€)

### 3. Le budget par secteur

#### 3.8. Le secteur du cinéma et de l'image animée

**Les recettes fiscales affectées au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) pour lui permettre de soutenir le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia sont estimées à 630 M€ en 2015, en recul par rapport au budget rectificatif 2014 (- 33 M€, soit - 5%).**

**Les principes fondamentaux du fonds de soutien au cinéma, à l'audiovisuel et au cinéma sont préservés : l'affectation intégrale et directe au CNC du produit des taxes, et la maîtrise du risque prudentiel via le provisionnement des soutiens, qui permet à l'établissement de couvrir ses engagements à l'égard des professionnels.**

##### 1. Les recettes destinées aux soutiens cinéma – audiovisuel – multimédias mis en œuvre par le CNC

###### 1. a. La taxe sur le prix des places de cinéma - TSA (134,4 M€).

La taxe sur le prix des places de cinéma devrait abonder le fonds de soutien à hauteur de 134,4 M€ en 2015, soit une quasi-stabilité

(+0,16%) par rapport aux prévisions du budget 2014 (134,2 M€), sur la base d'une prévision de 195 millions d'entrées.

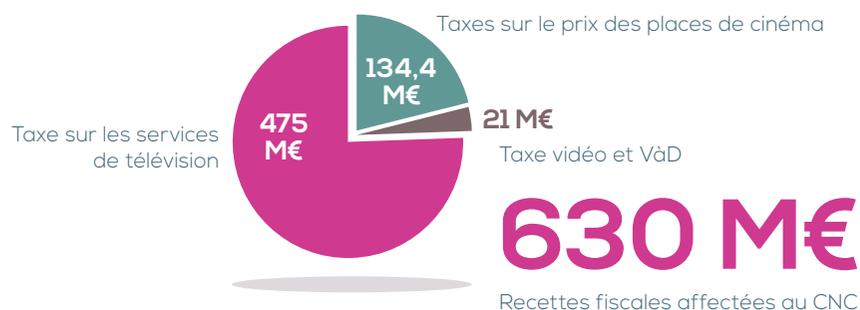
La TSA représente 10,72 % du prix du billet. Le taux de TSA dans les DOM est fixé à 1 % du 1er janvier au 31 décembre 2015 et sera progressivement porté au taux normal de 10,72 % au 1er janvier 2021, ce qui permettra de développer une politique beaucoup plus dynamique d'aide aux salles et à la production.

###### 1. b. La taxe sur les services de télévision (475 M€)

La taxe sur les services de télévision (TST) est une ressource essentielle pour les soutiens à la création. En 2015, elle représentera plus des trois quarts des recettes du fonds de soutien, soit une part stable par rapport à 2014.

La base d'imposition distingue deux catégories de redevables, les éditeurs et les distributeurs de services de télévision.

L'assiette de la taxe sur les éditeurs de services de télévision comprend principalement les ressources publicitaires des chaînes de télévision et la contribution à l'audiovisuel public. **La prévision tient compte du recul global de l'assiette des éditeurs historiques**, liée notamment aux tensions sur le marché publicitaire, dans un contexte d'accroissement de la concurrence et de fragmentation de l'audience (chaînes de la TNT, transfert de recettes publicitaires vers la télévision de rattrapage).



### 3. Le budget par secteur

#### 3.8. Le secteur du cinéma et de l'image animée

La réforme de l'assiette et des barèmes d'imposition de la taxe sur les distributeurs de service de télévision a été autorisée par la Commission européenne le 21 novembre 2013 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. La prévision s'appuie sur les acomptes versés par les distributeurs en 2014 dans le cadre de la réforme de la taxe; elle intègre également l'effet de l'amendement parlementaire à la loi de finances rectificative pour 2013 qui a réduit le taux marginal de TST applicable aux éditeurs qui s'auto distribuent au titre de leurs abonnements.

**Au total, le produit estimé de la taxe sur les services de télévision en 2015 représente 475 M€, soit 274,3 M€ au titre des éditeurs et 200,7 M€ au titre des distributeurs.**

##### 1. c. La taxe vidéo et VàD (21 M€)

Le chiffre d'affaires de la vidéo physique devrait continuer de diminuer, tandis que la vidéo à la demande (VàD) devrait connaître une stabilisation. Cette dernière ne constitue pas encore un relais de croissance suffisant pour compenser le recul du marché de la vidéo physique.

**En définitive, le produit brut de la taxe vidéo/VàD devrait s'établir à 21,5 M€ soit des recettes nettes pour le fonds de soutien de 21 M€, après prélèvement par le ministère des Finances des frais de recouvrement de 2,5€.**

##### 2. Les dépenses de soutien au cinéma et à l'audiovisuel

**Afin d'amortir les effets de la baisse du produit des taxes sur les dépenses d'intervention, le CNC mobilisera sur l'ensemble du triennal sa réserve pluriannuelle de solidarité (33 M€ dès 2015).**

Le secteur connaît des mutations profondes liées à la révolution numérique : multiplication des canaux de diffusion, évolution des usages, ou encore concurrence internationale accrue. À cet égard, le triennal 2015-2017 s'inscrit pleinement dans une démarche de modernisation des soutiens à l'industrie cinématographique et audiovisuelle, dans une triple exigence : le soutien à la création et à la diversité culturelle ; le soutien à la compétitivité de la filière, y compris à l'exportation ; le soutien à l'activité et à l'emploi.

##### 2. a. Moderniser les soutiens cinématographiques et audiovisuels

Dans le secteur du cinéma, à l'issue de la publication du rapport de René Bonnell dans le cadre des « Assises de la diversité du cinéma » le 8 janvier dernier, le CNC a lancé une vaste concertation professionnelle en réunissant les organisations du secteur pour examiner l'ensemble des propositions émises.

Les débats sont menés selon trois grands objectifs :

- Prendre des mesures structurantes, pour consolider le tissu des entreprises et renforcer leur capacité d'investissement et d'exportation
- Promouvoir et soutenir la production et l'exposition d'œuvres diverses, objectif au cœur du système de soutien, et développer des sources alternatives de financement ;

### 3. Le budget par secteur

#### 3.8. Le secteur du cinéma et de l'image animée

- Être exemplaire en matière de transparence et de maîtrise des coûts. Il s'agit de rendre plus transparentes les relations entre professionnels, sur l'ensemble de la chaîne du cinéma, et de développer une politique d'audit. Il s'agit également de limiter les aides publiques aux coûts artistiques dans les films, notamment pour ce qui concerne les rémunérations d'auteurs et d'interprètes, très élevés.

Dans le secteur audiovisuel, une réforme substantielle de l'aide au documentaire a été finalisée, à la suite d'une concertation de près de 18 mois avec les auteurs, producteurs et diffuseurs. Elle a pour objectif de renforcer la structuration du secteur, d'améliorer les soutiens aux documentaires historiques et scientifiques, et d'encourager la recherche des financements internationaux. Une réforme des aides à l'écriture en fiction va également être mise en œuvre.

##### 2. b. Structurer une offre légale française de vidéo à la demande

À l'issue de plusieurs années de discussions avec la Commission européenne, le CNC va pouvoir mettre en place de **nouveaux soutiens structurants et ambitieux en faveur des acteurs de la vidéo à la demande en France**, secteur dominé par des groupes extra-européens. Désormais, le soutien reposera sur un double mécanisme automatique et sélectif, unique en Europe et dans le monde, complété par le soutien ambitieux à la R&D qu'offre le dispositif du RIAM (Recherche et innovation en audiovisuel et multi-média). Le CNC pourra accompagner les acteurs les plus vertueux du marché français de la V&D, au profit de l'enrichissement d'une offre légale forte, de la qualité des contenus, d'un meilleur référencement et d'une plus grande visibilité de cette offre sur le réseau internet.

##### 2. c. Poursuivre la politique d'éducation à l'image et de valorisation du patrimoine

**Les dispositifs d'éducation à l'image du CNC** visent à donner aux jeunes, de la maternelle à la terminale, une véritable éducation artistique dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Ils contribuent à l'effort global des pouvoirs publics en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

Par ailleurs, depuis 2012, le CNC a pris en charge le financement des **cinémathèques en régions**, qu'il a pu renforcer. Cet effort sera maintenu en 2015, afin de redonner aux cinémathèques les moyens de sauvegarder et de valoriser auprès du plus grand nombre le patrimoine dont elles ont la garde.

##### 3. Consolider la réforme des dispositifs fiscaux

Il sera proposé de consolider le dispositif des SOFICA, qui continuera de collecter des fonds auprès des particuliers pour les investir dans la production. Le dispositif favorise le financement du cinéma indépendant et permet le renouvellement de la création et des talents en soutenant de manière significative la production française. Il constitue un instrument majeur de la diversité culturelle et un complément indispensable aux autres formes d'aides. En 2013, 120 films et 32 œuvres audiovisuelles ont bénéficié de l'apport des SOFICA, dont 64 premiers ou seconds films. Ce dispositif s'est vu attribuer la meilleure notation (3/3) lors du rapport d'évaluation des dépenses fiscales et sociales réalisé par l'inspection générale des finances en 2011. La dépense fiscale 2015 liée aux placements 2014 devrait connaître une légère hausse à 22,7 ~~61~~ €, si la collecte s'améliore.

### 3. Le budget par secteur

#### 3.8. Le secteur du cinéma et de l'image animée

Les crédits d'impôt cinéma, audiovisuel, international et jeux vidéo constituent à la fois un instrument de localisation des tournages en France, un mécanisme de soutien à l'emploi et un facteur de diversité culturelle. Ces dispositifs ont été améliorés en 2012 et 2013, ainsi qu'en 2014, afin de les rendre plus compétitifs par rapport aux dispositifs fiscaux étrangers équivalents.

La Commission européenne a déjà autorisé le relèvement à 2041€€ du plafond du crédit d'impôt international, qui permet de faire venir

des productions étrangères conséquentes de long métrage ou d'œuvres audiovisuelles qui réalisent ainsi tout ou partie de leur tournage et de leurs prestations techniques en France. Le montant de la dépense fiscale prévue est de l'ordre de 1841€ en 2015.

Les procédures de notifications auprès de la Commission européenne de la réforme des crédits d'impôt cinématographique (estimé à ce jour à 6541€ en 2015) et audiovisuel (7241€ en 2015) et du crédit d'impôt jeux vidéo (841€ en 2015) sont toujours en cours.

#### 3.9 Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

Le programme « Recherche culturelle et culture scientifique » a deux objectifs principaux. Le premier porte sur la promotion auprès du public le plus large de la culture scientifique et technique et complète l'action du programme 224 sur un domaine culturel spécifique. Le second objectif concerne le développement de la politique de recherche dans le domaine culturel. Il s'agit de contribuer à l'approfondissement des connaissances scientifiques appliquées dans le domaine culturel, ce qui permet d'ouvrir des perspectives nouvelles dans le domaine de la création artistique et d'améliorer les méthodes de conservation et de valorisation du patrimoine culturel.

Au titre de l'année 2015, les priorités du programme portent sur la poursuite des projets menés que ce soit en lien avec le CNRS ou sur appel à projet du ministère, le financement des recherches effectuées dans le cadre du renforcement des capacités de recherche de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, les moyens accordés à Universcience lui permettent de poursuivre ses évolutions en termes d'offre culturelle et de lancer les études pour le projet de rénovation de la Cité des sciences et de l'industrie.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	8 707 650 €	8 707 650 €	8 786 376 €	8 786 376 €	78 726 €	78 726 €

#### 3.9 Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

##### 3.9.1 La recherche culturelle

###### Renforcer la recherche dans tous les domaines culturels

La recherche culturelle concerne trois principaux domaines. Il s'agit d'abord de soutenir des structures dont l'expertise permet de faire progresser les connaissances scientifiques du secteur patrimonial : archéologie, restauration du patrimoine, conservation du patrimoine immatériel. À ce titre, le programme contribue au financement des recherches menées par le Département des recherches subaquatiques et sous-marines, le Centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine ou l'Institut national d'histoire de l'art.

Le second axe d'intervention porte sur le lien essentiel entre recherche culturelle et création artistique. Dans ce secteur, le programme apporte des crédits aux recherches menées par l'IRCAM, les écoles nationales d'art et les écoles nationales d'architecture. Cet effort du ministère contribue aussi au renforcement des capacités de recherche de l'enseignement supérieur et son intégration au schéma «~~EMD~~».

Enfin, un troisième axe concerne les recherches pluridisciplinaires. À ce titre, des crédits sont prévus pour des programmes transversaux de recherche. Ces études sont menées en lien avec le CNRS, avec lequel un accord-cadre est signé, ou prévues sur des projets spécifiques retenus par le ministère de la Culture et de la Communication, comme la participation à des réseaux européens de recherche.

Les moyens consacrés à la recherche culturelle sont globalement préservés dans les trois prochaines années.

### 3.9 Programme 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

#### 3.9.2 Universcience

##### Poursuivre les évolutions d'un grand établissement de diffusion et de médiation de la culture scientifique

Universcience constitue l'outil essentiel d'intervention du ministère de la Culture et de la Communication dans la politique de diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public le plus large. Cet établissement public est issu de la fusion du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie. Maintenu sur ses deux sites, Universcience développe son action dans plusieurs directions : évaluer la démarche scientifique et l'expérimentation, rendre accessible à tous la science et les débats qu'elle génère, décloisonner les savoirs en insistant sur les relations entre la science avec la société et la culture. Enfin, Universcience joue un rôle de pôle national de référence dans le domaine de la culture scientifique.

L'établissement poursuit ses évolutions entamées depuis 2011 et inscrites dans son contrat de performance. Dans cette optique, les moyens en fonctionnement sont maintenus, permettant d'accompagner la création du Living center.

Sur le plan immobilier, Universcience bénéficiera en 2015 de crédits supplémentaires pour lancer les études de rénovation de la Cité des sciences et de l'industrie. Il s'agit de concevoir un large programme de remise aux normes du bâtiment, y compris sur ses aspects structurels. De plus, Universcience prend une part importante au projet mené en lien avec la RMN-GP de rénovation du Grand Palais, qui abrite le Palais de la découverte. Au-delà de l'enjeu de rénovation immobilier, Universcience poursuit dans ce cadre sa réflexion sur un nouveau projet muséographique, dans la continuité des objectifs du site. Les crédits complémentaires mis en place en 2015 concernent le site de la Cité des sciences et les opérations d'investissement qui y sont réalisées.

En €	LFI 2014 hors RP		PLF 2015		Evolution 2015/2014	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action3	103 853 322 €	105 753 322€	108 518 322 €	108 353 322 €	4 665 000 €	2 600 000 €

**7 Md€**

Culture et recherche culturelle = 2,7 Md€

Médias, livre et industries culturelles = 4,3 Md€

Livre et industries culturelles = 268 M€

258 M€ Livre  
10 M€ Industries culturelles

Presse = 255 M€

125 M€ AFP  
130 M€ Aides à la presse

Diversité radiophonique = 29 M€

Compte de concours financier audiovisuel public = 3827 M€ (hors diversité radiophonique)

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture = 1095 M€

266 M€ Établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

80 M€ Soutien à l'Éducation artistique et culturelle

6 M€ Action culturelle internationale

85 M€ Fonctions de soutien du ministère

658 M€ Personnels T2 et CAS

Patrimoines = 753 M€

328 M€ Patrimoine monumental

341 M€ Musées

28 M€ Architecture

25 M€ Archives

20 M€ Archéologie

8 M€ Collections publiques

3 M€ Patrimoine linguistique

Création = 734 M€

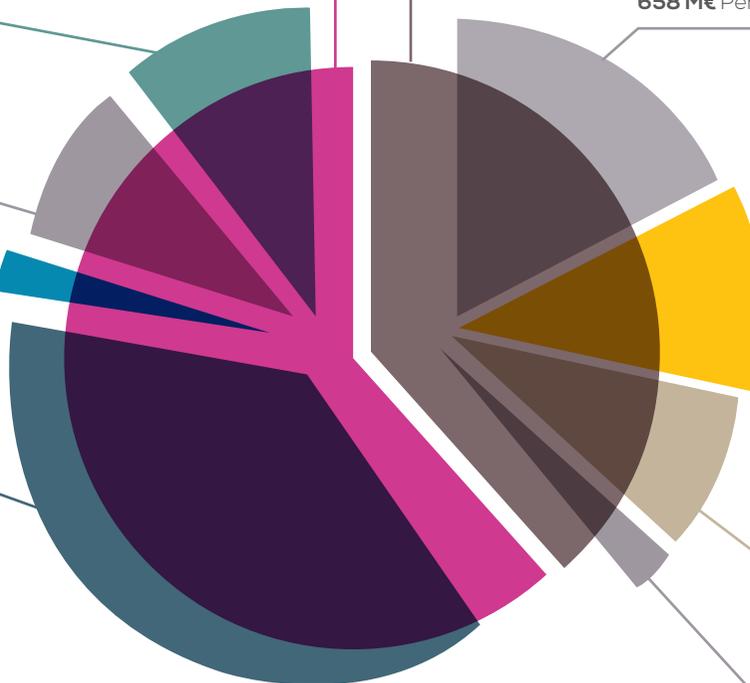
668 M€ Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

66 M€ Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques

Recherche culturelle et culture scientifique = 117 M€

9 M€ recherche culturelle

108 M€ Culture scientifique et technique





# PLF | 2015

PROJET DE LOI DE FINANCES

## / contact presse

Délégation à l'information et à la communication

Service de presse

01 40 15 38 80 / 01 40 15 80 11 | [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

@MinistereCC

### Crédits photos

Bons Enfants, pages 2 à 15 ; 36 à 38 et 56/57 © F. Soler

Monastère de Brou, pages 16 à 22 © P. Berthé ou P. Cadet / Centre des monuments nationaux - Photo de presse

Panthéon, installation de l'artiste JR, pages 23 /24 © Martin Bureau / AFP

Grotte Chauvet, page 25 © AFP / Jeff Pachoud

Création, pages 26 à 30 © MCC

Education artistique et culturelle, pages 31 et 34/35 © AFP / Xavier Leoti

Enseignement supérieur, pages 32/33 © MCC

Bibliothèque nationale de France, page 39 / 40 © AFP / Eric Feferberg

Fête de la musique au Palais-Royal, page 41 © MCC/DR

Audiovisuel, mur d'écrans, pages 42 à 46 © Public Sénat

Presse, pages 47/48 © AFP / Fred Dufour

Cinéma, pages 49 à 52 © Europa Cinemas

Cité des Sciences et de l'Industrie, pages 53 à 55 © Ian Ritchie Architects